



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des langues officielles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 082

Le lundi 11 décembre 2023

Président : M. René Arseneault



Comité permanent des langues officielles

Le lundi 11 décembre 2023

• (1100)

[Français]

Le président (M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Chers témoins et membres du public qui nous écoutez, je vous souhaite la bienvenue à la 82^e réunion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 20 septembre 2023, le Comité se réunit afin de poursuivre son étude sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je pensais ne pas vous faire part des consignes d'usage, mais je vois que quelqu'un de nouveau participe à la réunion par vidéoconférence.

• (1105)

La greffière du Comité (Mme Audrey Dallaire): Il s'agit de Mme Enayeh, une témoin, monsieur le président.

Le président: D'accord.

Puisqu'il y a une nouvelle personne, je vais vous faire part des consignes d'usage.

La réunion se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 15 juin 2023. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

Bien que cette salle soit munie d'un système audio performant, il est possible que des retours de son se produisent. Ceux-ci peuvent être extrêmement nocifs pour les interprètes. La cause la plus fréquente d'un retour de son est une oreillette portée trop proche d'un microphone. Nous demandons donc à tous les participants de faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils manipulent leur oreillette. J'invite les participants à s'assurer qu'ils parlent bien dans le microphone qui leur est assigné et à éviter de manipuler leur oreillette en la déposant sur la table, loin du micro, lorsqu'ils ne l'utilisent pas.

Je vous rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main, et les députés présents par Zoom sont priés d'utiliser la fonction « lever la main ». La greffière du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole.

Conformément à notre motion de régie interne concernant les tests de connexion requis, je souhaite informer le Comité que tous les témoins qui participent à la réunion par vidéoconférence ont effectué ces tests avant la réunion.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

De l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, nous recevons Mme Boutiyeb, directrice générale, et Mme Enayeh, présidente.

De la Table ronde provinciale québécoise sur l'emploi, nous recevons M. Salter, directeur général, et M. Walcott, directeur de l'engagement et des communications.

J'aimerais maintenant vous expliquer comment la réunion va se dérouler.

Chaque organisme dispose de cinq minutes pour prononcer son allocution d'ouverture. Par la suite, nous passerons aux tours de questions. Malheureusement, je suis très sévère pour ce qui est du temps de parole. Cela dit, plus on respectera son temps de parole, plus nous aurons la chance de faire un deuxième tour de questions, ce qui laisse à toutes les formations politiques la chance de poser les bonnes questions. Je suis sévère pour ce qui est du temps de parole, mais je dois dire que c'est très agréable de recevoir les témoins. Je fais vous faire signe environ 15 secondes avant la fin du temps qui vous est alloué.

Nous pouvons maintenant commencer.

Madame Boutiyeb, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Soukaina Boutiyeb (directrice générale, Alliance des femmes de la francophonie canadienne): Merci, monsieur le président.

En fait, c'est Mme Enayeh, notre présidente, qui va prendre la parole la première.

Le président: C'est parfait.

Madame Enayeh, vous disposez de cinq minutes.

Mme Nur Enayeh (présidente, Alliance des femmes de la francophonie canadienne): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous parle depuis les territoires non cédés des Musqueam, des Squamish et des Tsleil-Waututh, à Vancouver.

Au nom de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, soit l'AFFC, j'aimerais remercier le Comité permanent des langues officielles de nous inviter à présenter nos recommandations dans le cadre de l'étude sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je m'appelle Nour Enayeh et je suis la présidente de l'AFFC. Je suis accompagnée aujourd'hui de Mme Soukaina Boutiyeb, directrice générale de l'organisme.

L'AFFC est un organisme féministe sans but lucratif voué à la sensibilisation et à la promotion du rôle et de la contribution de plus de 1,3 million de femmes francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire. L'AFFC a la chance de pouvoir compter sur son réseau de 15 organisations membres.

Cette année, le nouveau Plan d'action pour les langues officielles a reconnu officiellement l'apport essentiel des femmes dans le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elles assurent notamment la transmission de l'identité francophone. Des investissements concrets et constants envers les femmes francophones et acadiennes sont essentiels afin de reconnaître cet apport et d'assurer le développement économique de nos communautés.

Pour nos communautés, les défis sont nombreux. L'augmentation, durant la pandémie, de la violence fondée sur le sexe et l'absence de la francophonie dans le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe est préoccupante. De plus, pour le réseau de l'AFFC, la réalité du financement est alarmante, puisque nos organisations membres ne bénéficient pas toutes d'un financement de base. L'attribution d'un financement de base est essentielle pour leur permettre de continuer de jouer leur rôle dans leur communauté.

Les femmes immigrantes francophones ont aussi des besoins particuliers qui ne sont pas pris en compte dans les programmes et services en immigration. Cette prise en compte permet non seulement une meilleure intégration des femmes immigrantes francophones, mais également une meilleure participation à la vie sociale et économique. Au Canada, les femmes comptent pour environ 54 % des personnes aidantes, aussi appelées « proches aidantes ». Ces femmes doivent avoir accès à des soins de santé ou à des services en français qui répondent à leur réalité particulière.

L'analyse comparative entre les sexes plus vient atténuer les effets produits par les programmes et services offerts par le gouvernement en fonction des facteurs identitaires relatifs à chaque personne. Pour être pleinement efficace, elle doit être appliquée de manière exhaustive et ses résultats doivent être accessibles au public.

L'AFFC présente au Comité les recommandations suivantes.

Premièrement, nous recommandons que le gouvernement réserve une enveloppe spécifique aux organismes de femmes francophones et acadiennes dans le cadre des financements accordés par toutes les institutions fédérales.

Deuxièmement, nous recommandons que le gouvernement assure un financement de base spécifique à toutes les organisations de femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire et investisse un montant de 280 millions de dollars sur cinq ans dans l'enveloppe des fonds alloués à titre de financement de base des organismes de la francophonie canadienne.

Troisièmement, nous recommandons que le gouvernement applique une analyse comparative entre les sexes plus exhaustive et assure l'accessibilité des résultats à l'ensemble de la population.

Quatrièmement, nous recommandons que les programmes et services d'immigration développés par le gouvernement fédéral respectent l'engagement en matière d'égalité entre les genres et tiennent compte des besoins des femmes immigrantes francophones.

Cinquièmement, nous recommandons que le gouvernement investisse un montant supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et consacre une enveloppe spécifique aux organismes de femmes francophones et acadiennes en milieu minoritaire.

Finalement, nous recommandons que le gouvernement investisse afin de faciliter l'accessibilité aux ressources et aux services pour les personnes aidantes francophones.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité permanent des langues officielles, je vous remercie de votre attention. Mme Soukaina Boutiyeb et moi-même nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.

• (1110)

Le président: Merci, madame Enayeh.

Monsieur Salter, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Nicholas Salter (directeur général, Table ronde provinciale sur l'emploi): Merci, monsieur le président.

Avant de prononcer mon allocution d'ouverture, je tiens à mentionner que c'est avec plaisir que je vais répondre aux questions des membres en français, mais que, en tant que directeur d'un organisme qui représente la communauté d'expression anglaise au Québec, je vais faire mon allocution en anglais.

[Traduction]

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, au nom de la Table ronde provinciale sur l'emploi, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Dans le cadre de mon exposé et de nos discussions, j'espère pouvoir mettre en lumière les enjeux et les besoins des communautés anglophones du Québec en matière d'emploi.

J'aimerais d'abord vous en dire un peu plus sur nous. La Table ronde provinciale sur l'emploi est une initiative multipartite à but non lucratif dont l'objectif principal est d'aborder les questions relatives à l'emploi et l'employabilité de la communauté anglophone du Québec.

Pour ce faire, nous étudions les principaux défis auxquels ces collectivités font face, et nous mobilisons notre réseau de plus de 90 membres de partout au Québec. Ils nous transmettent leurs connaissances et leur expertise par l'entremise de leur participation à nos quatre tables sectorielles, qui regroupent les fournisseurs de services d'emploi, les employeurs, les éducateurs et les organismes communautaires régionaux. Nos tables sectorielles éclairent nos recherches et nous permettent d'obtenir des rétroactions sur notre analyse. Elles servent aussi à la mobilisation collective et à l'élaboration de solutions et d'initiatives pour aborder les enjeux en matière d'emploi auxquels nos collectivités font face, et accroître la sensibilisation à leur égard.

Bien que je sois heureux d'être ici pour vous parler des plus récentes statistiques relatives à l'emploi des anglophones du Québec, les tendances économiques qu'elles révèlent sont très préoccupantes.

La recherche quantitative de la Table ronde, qui mise principalement sur les données du recensement du Canada, montre que les anglophones du Québec, qui représentent 57,4 % des travailleurs de la communauté de langue officielle en situation minoritaire du pays, présentent des taux de chômage plus élevés, ont un revenu plus faible et sont plus pauvres que la majorité francophone du Québec et les autres communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays.

De façon plus précise, notre analyse des données du recensement de 2021 montre que les anglophones présentaient un taux de chômage de 10,9 %, ce qui représente quatre points de pourcentage de plus que les francophones du Québec, dont le taux de chômage est à 6,9 %. Le revenu d'emploi médian des anglophones est aussi moins élevé que celui des francophones: ils gagnent 5 200 \$ de moins qu'eux par année. Ces écarts associés à l'emploi et au revenu existent et se creusent depuis au moins 2001, et ont doublé entre 2016 et 2021. Une analyse plus poussée des données sur le chômage et le revenu montre des variations au sein même de la communauté anglophone, puisque les habitants des régions, les minorités visibles, les immigrants, les membres des Premières Nations et les Inuits sont en moins bonne posture.

Bien que le mythe des anglophones riches du Québec persiste, la réalité sur le terrain est tout autre. Les inégalités des revenus des membres de la communauté anglophone du Québec sont importantes et le taux de chômage est disproportionnellement plus élevé chez les anglophones que chez les francophones: 10 % comparativement à 5,8 %. Même s'ils ne représentent que 14,9 % de la population du Québec, les anglophones représentent près du quart — ou 23 % — des quelque 450 000 Québécois vivant dans la pauvreté.

Les statistiques sont assez frappantes. La communauté anglophone du Québec fait face à d'importants défis économiques, qui menacent sa vitalité dans la province.

Pour trouver des solutions appropriées, il est important de comprendre pourquoi les anglophones ont perdu du terrain au cours des dernières années. Les recherches que nous avons effectuées jusqu'à maintenant nous ont permis de cibler trois principaux freins à l'emploi, qui expliquent les tendances à la baisse au sein de notre communauté: premièrement, le manque d'accès à des services d'emploi spécialisés et destinés aux anglophones; deuxièmement, un système inefficace d'apprentissage du français, surtout pour les adultes sur le marché du travail, et le manque de programmes diversifiés pour répondre aux besoins de formation linguistique des particuliers qui exercent des professions clés; troisièmement, le manque d'accès à des programmes de formation professionnelle en anglais, surtout dans les régions. À titre d'exemple, les données montrent que 6,2 % d'anglophones passent par un programme de formation professionnelle et technique, par opposition à 13,2 % de francophones... Moins de la moitié. Cela les empêche d'obtenir des emplois pour lesquels il y a une forte demande au Québec.

Comme vous le savez, l'emploi est un domaine de compétence partagée. Ainsi, nous croyons que pour aborder les défis de manière efficace et renverser les tendances inquiétantes en matière d'emploi et de vitalité économique que nous avons désignées, nous croyons que tous les gouvernements doivent travailler ensemble de manière coordonnée.

Il faut d'abord reconnaître que l'emploi est la pierre angulaire du développement économique et de la vitalité communautaire des anglophones du Québec, et élaborer une stratégie qui met l'accent sur les répercussions et la reddition de comptes. Il faut aussi améliorer les relations entre les institutions fédérales et la communauté anglophone du Québec dans le domaine du développement économique. Il faut assurer la coordination entre le gouvernement fédéral — surtout Patrimoine canadien et Emploi et Développement social Canada — et le gouvernement provincial pour les questions de compétence partagée, et la coopération à cet égard. Il faut investir dans la recherche sur l'emploi et le développement économique de la communauté anglophone. Enfin, il faut mettre sur pied un plan pancanadien pour accroître les investissements dans les programmes gratuits et accessibles d'apprentissage du français.

Au cours des trois dernières années, la Table ronde a mis sur pied un réseau robuste et diversifié de partenaires, dont l'expertise et les perspectives renforcent notre capacité à trouver des solutions aux problèmes que j'ai décrits aujourd'hui. Nous sommes particulièrement fiers de notre partenariat avec le Réseau de développement régional et avec YES, un organisme d'aide à l'emploi de Montréal avec lequel nous avons élaboré un programme de renforcement de la confiance en français pour les personnes qui cherchent un emploi dans la province.

Néanmoins, tous nos membres et intervenants sont prêts à travailler avec tous les ordres de gouvernement à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions novatrices qui aideront les membres de notre communauté à relever les défis en matière d'emploi. Pour mettre en œuvre notre vision, il nous manque un investissement adéquat et durable de la part du gouvernement.

• (1115)

Je vous remercie de m'avoir écouté.

[Français]

Je me ferai un plaisir de répondre en français à vos questions aussi bien que je le pourrai.

Le président: Merci, monsieur Salter.

[Traduction]

Sur la Colline du Parlement, vous pouvez vous exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles. Vous pouvez donc parler en anglais ou français librement.

[Français]

Nous allons maintenant commencer le premier tour de questions.

Chaque formation politique disposera de six minutes pour poser des questions aux témoins. Nous commençons toujours par le Parti conservateur.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour six minutes fermes.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins. C'est très gentil à eux d'être ici aujourd'hui.

Madame Enayeh et madame Boutiyeb, quelle est votre perception du fait que le gouvernement ne reconnaît pas davantage le travail des femmes francophones d'un bout à l'autre du Canada? Avez-vous ce sentiment?

Mme Soukaina Boutiyeb: Je vous remercie beaucoup de cette question, monsieur le député.

Dans la société du Canada en général, les femmes francophones et acadiennes sont souvent oubliées. Nos demandes et nos besoins sont souvent oubliés également. C'est l'une des réalités que nous vivons.

Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe est un exemple de cette réalité dont nous avons beaucoup parlé. Ce plan d'action est là pour éradiquer la violence. Toutefois, dans les provinces et les territoires, la réalité est que les services pour les femmes francophones et acadiennes sont un luxe. Aucun service en matière de violence fondée sur le sexe n'existe par et pour les femmes francophones.

Dans ce plan d'action, on a rendu invisibles les femmes francophones. Il y a donc encore beaucoup de travail à faire.

M. Bernard Généreux: Dans le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, des sommes ont été réservées pour l'ensemble du Canada francophone hors Québec dans tous les secteurs d'activité, y compris, en principe, les femmes francophones.

Avez-vous vu la couleur de cet argent depuis le printemps?

Mme Soukaina Boutiyeb: Depuis le printemps, non.

Cependant, pour la première fois, du moins, depuis que je suis en poste, nous avons, dans le Plan d'action pour les langues officielles, une reconnaissance de l'apport des femmes dans la transmission de la langue et dans la vitalité des communautés. Nous trouvons que c'est un pas en avant et nous en sommes vraiment fières. On est en train de voir comment le tout va se traduire en financement.

Il faut également retenir que nos organismes membres ne reçoivent pas tous un financement de base. Nous représentons 15 organismes au pays, mais il n'y en a aucun dans les Territoires du Nord-Ouest, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nunavut, faute de financement.

M. Bernard Généreux: Quel montant de financement de base recevez-vous ou receviez-vous normalement? Quelles sont vos attentes, maintenant, par rapport aux derniers budgets qui ont été annoncés?

Mme Soukaina Boutiyeb: Les organismes de femmes ne reçoivent pas tous un montant de base, comme je l'ai dit. Certains ne reçoivent qu'une somme très minime par rapport à leur réalité. Certains de nos organismes membres reçoivent, par exemple, 40 000 \$ par année. Cela ne couvre pas grand-chose.

Or, en général, selon notre étude interne, un organisme a besoin au minimum de 350 000 \$ par année pour payer une employée, une directrice générale et toutes les autres ressources nécessaires pour financer ses activités de base. Cela peut varier en fonction du mandat de l'organisme, notamment s'il a un mandat de service direct pour les femmes ou un mandat de porte-parole. Toutefois, en général, le minimum requis est de 350 000 \$ par année.

M. Bernard Généreux: Parlez-vous du financement requis pour votre organisme au niveau national? Vous disiez que vous aviez 15 organismes membres au Canada.

Mme Soukaina Boutiyeb: Je parle des organismes de chaque province. L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne est un organisme national qui représente des organismes provinciaux ou locaux.

Par exemple, nous avons un organisme au Manitoba, Pluri-elles, qui offre des services directs aux femmes à Winnipeg.

Au Nouveau-Brunswick, nous avons un organisme qui s'appelle le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. Celui-ci a un mandat de défense des droits des femmes. C'est donc un mandat différent.

• (1120)

M. Bernard Généreux: Si je comprends bien, votre organisme est national et 15 organismes provinciaux ou locaux dépendent de vous.

À combien se chiffre votre financement annuel?

Mme Soukaina Boutiyeb: Le ministère du Patrimoine canadien, si ma mémoire est bonne, nous octroie 342 100 \$.

M. Bernard Généreux: Pensez-vous que chacun des 15 organismes provinciaux devrait avoir le même montant?

Mme Soukaina Boutiyeb: L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, étant donné qu'elle a une fonction nationale, devrait recevoir beaucoup plus que cela, mais pour les organismes provinciaux, oui, il faudrait au minimum 350 000 \$ pour pouvoir vivre.

M. Bernard Généreux: Dans le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, un montant global a été annoncé. Vous avez dit qu'il y avait eu un pas en avant, parce qu'une réflexion avait été faite et que le mot « femmes » se trouve dans les documents, mais, si je comprends bien, il n'y a pas de montant directement associé aux femmes francophones.

Mme Soukaina Boutiyeb: Il n'y en a pas encore. Nous attendons justement de voir comment l'argent sera réparti.

M. Bernard Généreux: D'accord, mais comment croyez-vous être en mesure de vous y retrouver dans l'ensemble des budgets globaux?

Est-ce directement auprès du ministère du Patrimoine canadien que vous examinez les possibilités d'obtenir plus d'argent, ou est-ce auprès d'autres organismes nationaux?

Mme Soukaina Boutiyeb: C'est auprès d'autres organisations. Ce dont il faut aussi tenir compte, c'est que le ministère du Patrimoine canadien n'est pas le seul partenaire du Plan d'action pour les langues officielles, ou PALO. D'autres ministères y participent également.

De plus, l'une des demandes que notre présidente a mentionnées dans son discours est qu'un financement de base soit automatiquement attribué aux organismes de femmes francophones dans tous les ministères qui accordent des subventions à la population.

En effet, il est souvent oublié à la fin du processus.

C'est donc une des recommandations que nous proposons aujourd'hui.

M. Bernard Généreux: Me reste-t-il un peu de temps?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. Bernard Généreux: Monsieur Salter, d'où viennent vos chiffres?

M. Nicholas Salter: Ils viennent du recensement du Canada.

M. Bernard Généreux: L'ensemble des chiffres que vous avez mentionnés dans votre discours d'ouverture viennent du dernier recensement de Statistique Canada.

M. Nicholas Salter: C'est exact. Nous avons aussi réalisé une analyse interne. Tout cela est disponible sur notre site Web et figurera également dans le mémoire que nous allons soumettre.

M. Bernard Généreux: Je suis surpris de ces chiffres. Évidemment, j'imagine que vous parlez tout particulièrement des anglophones au Québec...

Le président: Il ne reste que cinq secondes.

M. Bernard Généreux: Je vais en rester là, mais je suis très surpris de ces chiffres quand même.

Le président: Merci, monsieur Généreux.

Nous aurons le temps d'y revenir.

La deuxième personne à pouvoir poser des questions est la députée libérale Mme Kayabaga.

Madame Kayabaga, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous et à toutes.

Je souhaite la bienvenue aux témoins.

Madame Enayeh, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait des difficultés en matière d'immigration pour les femmes francophones.

Pouvez-vous ajouter des commentaires à ce sujet?

Quel genre de proposition auriez-vous à faire pour relever ces défis?

Mme Nour Enayeh: L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, ou AFFC, a mené une étude sur les besoins spécifiques des femmes francophones immigrantes. Nous avons découvert que les défis qu'elles doivent relever sont vraiment très grands, compte tenu de l'intersectionnalité.

Ces femmes immigrées portent le poids de beaucoup de choses que les femmes déjà établies ne portent peut-être pas, dont l'intersectionnalité et les difficultés propres à l'immigration. Tous ces besoins sont énoncés dans l'étude que l'AFFC a produite.

Nous espérons que les femmes francophones issues de l'immigration seront perçues différemment, parce que leurs besoins sont très différents.

Mme Soukaina Boutiyeb: Puis-je me permettre d'ajouter quelque chose?

Mme Arielle Kayabaga: D'accord, vous avez deux secondes.

Mme Soukaina Boutiyeb: Parmi les besoins concrets mentionnés figurent les questions de la charge mentale et de l'accessibilité des services.

Souvent, les femmes immigrantes ont non seulement la pression de réussir leur parcours migratoire en tant que femmes à part entière, mais elles portent aussi la charge de la famille.

En conséquence, nous pourrions assurément proposer différents éléments s'il y a du temps pour cela.

Mme Arielle Kayabaga: Madame Enayeh, vous avez dit tout à l'heure que vous aimeriez que l'argent accordé aux organisations de femmes francophones leur soit versé de façon automatique, sous forme de financement de base.

Pouvez-vous fournir quelques commentaires supplémentaires à ce sujet?

Vous savez bien que le Canada est un pays où les provinces sont quand même assez autonomes. Or cet argent est versé aux provinces.

Comment pourrions-nous nous assurer qu'on tient compte des besoins que vous avez mentionnés plus tôt?

Mme Nour Enayeh: Je vais vous donner un exemple très concret.

En Colombie-Britannique, province où il n'y a aucune politique sur les services en français, un seul organisme vient en aide aux femmes francophones qui font face à la violence.

En mars, cet organisme va fermer ses portes par manque de financement, justement parce que, dans cette province qui n'a aucune obligation d'offrir des services en français, aucun financement de base n'est prévu.

Ainsi, les femmes francophones de la Colombie-Britannique ne recevront plus aucun service dans leur langue.

• (1125)

Mme Arielle Kayabaga: Tout à l'heure, vous avez dit qu'une grande partie du travail que vous accomplissez vise à éradiquer la violence fondée sur le genre.

Ce week-end, nous avons pu conserver les fonds destinés à cette cause, même si les conservateurs ont voté contre pendant les 30 heures du marathon de vote que nous avons vécu.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les raisons pour lesquelles vous avez besoin de ces fonds pour les femmes francophones du Canada?

Mme Soukaina Boutiyeb: Certainement.

Si vous me le permettez, je vais parler d'une histoire que nous avons vécue nous-mêmes en tant qu'organisme.

Pendant la pandémie, en plus de tout ce qu'elle a vécu, l'AFFC a été victime d'une attaque. En effet, nous avons reçu un colis suspect dans lequel les expéditeurs nous indiquaient que la place des femmes — je m'excuse des termes utilisés — est dans la cuisine, que les immigrantes ne devraient pas être au Canada et que, si nous ne les écoutions pas, ils allaient nous battre.

Ce sont vraiment les mots qui nous étaient adressés dans le colis. Cela a été un choc pour nous, et j'ai encore la chair de poule chaque fois que j'en parle. Telle était la situation. Nous avons été attaquées en tant qu'organisme.

En réalité, qu'en est-il des femmes francophones vivant dans les différentes provinces et territoires, dans les régions rurales ou dans les régions urbaines où il n'y a aucun service?

Nous avons besoin de services, nous avons besoin de prévention, nous avons besoin de changer la mentalité de notre société et d'avoir une société juste, équitable et sécuritaire pour tout le monde.

Nous avons besoin de maisons d'hébergement, mais, avant tout, nous avons besoin d'éduquer et de sensibiliser les gens et de prévenir la violence. Je pense que ce sont des choses à garder à l'œil.

Nous avons besoin d'un investissement concret qui tiendra compte des femmes francophones.

Comme je le dis, obtenir un service est parfois un luxe dans certaines régions. Or cela ne devrait pas être le cas.

Mme Arielle Kayabaga: Vous avez aussi parlé de santé mentale. Les conservateurs ont également voté contre ce volet durant le marathon de 30 heures que nous avons fait la fin de semaine dernière. Heureusement, nous avons pu conserver ce volet.

Pouvez-vous nous dire de quelle façon vous voulez avoir accès à ces fonds sur la santé mentale?

Mme Soukaina Boutiyeb: On a absolument besoin de services en français en matière de prévention et d'appui en santé mentale, car on ne pense souvent à la santé mentale que lorsqu'une personne est en crise. La charge mentale que vivent les femmes est énorme. La charge mentale, c'est penser en même temps à toute une foule de choses: je suis ici avec vous, mais je suis aussi une personne aidante, alors je dois retourner à la maison, je dois m'occuper de ma mère et aller chercher ses médicaments; je dois penser à mon conjoint et à ma famille; et je dois faire mon travail. En toute honnêteté, ce sont toutes des choses auxquelles mon conjoint ne pense pas nécessairement. C'est la réalité quotidienne des femmes.

En outre, quand on ne reçoit aucun service, quand on n'a aucun endroit où appeler, quand on n'a pas d'argent pour se payer des services ou aucun service accessible dans sa région, c'est un défi. C'est important de tenir compte du fait que, surtout après la pandémie, la santé mentale de toute une population a été touchée. On a donc énormément besoin de services en français par et pour les francophones.

J'insiste sur cela.

Le président: Merci, madame Boutiyeb.

Les prochaines questions viendront du deuxième vice-président du Comité.

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole, et vous disposez de six minutes.

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités. Mes premières questions s'adresseront aux représentants de la Table ronde provinciale sur l'emploi.

D'où provient votre financement, en général?

M. Nicholas Salter: En général, notre financement provient de la province de Québec. Je dirais que, pour ce qui est de la dernière année financière, 94 % de notre financement est venu du Québec. Nous avons aussi reçu un peu de financement du ministère fédéral du Patrimoine canadien.

M. Mario Beaulieu: Qu'en est-il de vos partenaires, ceux qui font partie de la Table?

M. Nicholas Salter: Je dirais qu'ils reçoivent en grande majorité un mélange de financements. Toutefois, la majorité des services en matière d'employabilité sont financés par la province de Québec. Je dirais que nous recevons notre financement surtout de la province.

M. Mario Beaulieu: Reconnaissez-vous que, pour assurer l'avenir du français au Québec, la francisation et l'intégration des immigrants sont cruciales?

M. Nicholas Salter: Nous mettons l'accent sur la communauté d'expression anglaise. Nous ne mettons pas l'accent nécessairement sur les immigrants. Toutefois, l'une des priorités de notre organisme est la francisation, l'amélioration de notre système d'apprentissage du français au Québec.

Nous avons fait des recherches à cet égard, nous avons fait un inventaire, nous avons posé des questions pour savoir si le Québec...

M. Mario Beaulieu: Laissez-moi revenir à ma question. Votre étude est basée sur la première langue officielle parlée. Selon les dernières données que j'ai vues, elle inclut environ le tiers des immigrants au Québec. Inclut-elle aussi les Premières Nations dans les anglophones?

M. Nicholas Salter: Je m'excuse, est-ce une question ou...

M. Mario Beaulieu: Oui. Plusieurs spécialistes et le gouvernement du Québec considèrent que, pour maintenir le poids démographique des francophones, cela prend 90 % des transferts linguistiques pour réussir à intégrer et à franciser 90 % des nouveaux arrivants.

De votre côté, vous considérez qu'au moins le tiers des immigrants d'expression anglaise ou qui voudraient fonctionner en anglais ont le droit d'avoir des services en anglais. Cela fait partie de votre mission.

• (1130)

M. Nicholas Salter: Oui, tout à fait. C'est clair pour nous que, dans la communauté d'expression anglaise, les gens ont une grande volonté d'améliorer leurs compétences en français. Dans le contexte politique actuel, je pense que...

M. Mario Beaulieu: Vous ne répondez pas à ma question.

M. Nicholas Salter: Vous me demandez si nous incluons les immigrants. Les immigrants dont la première langue officielle parlée est l'anglais se définissent davantage comme des Québécois d'expression anglaise que comme des francophones. Ce n'est pas nous qui les définissons ainsi, ils veulent être inclus de cette façon. La création d'un système dans lequel nous pouvons les accueillir en anglais nous permettra, par la suite, de leur donner un bon service d'emploi et de les mettre en contact avec les ressources en français.

Nous travaillons beaucoup au développement et à l'amélioration d'un système d'apprentissage...

M. Mario Beaulieu: Votre mission première est d'assurer une formation professionnelle, ce dont vous parlez tantôt. Vous ne parlez pas de la formation professionnelle en français, vous parlez de la formation professionnelle en anglais.

M. Nicholas Salter: Donner des services en anglais est essentiel pour aider les gens à relever des défis économiques...

M. Mario Beaulieu: Si la formation professionnelle des nouveaux arrivants est donnée en anglais, cela contribuera nécessairement à leur anglicisation et rendra plus difficile leur intégration dans le milieu francophone.

Avant d'aller plus loin sur ce sujet, je voudrais parler de quelque chose d'important, parce que notre temps est très limité...

Le président: Un instant, je vous prie, monsieur Beaulieu.

Quand on interrompt les témoins, cela devient vraiment difficile pour les interprètes de faire leur travail.

M. Mario Beaulieu: D'accord. Je vais faire attentif à cela.

Quand vous avez présenté vos résultats, vous avez utilisé des indicateurs qui donnent en général ce genre de résultats.

La première langue officielle parlée de la personne est une variable dérivée qui tient compte de la langue maternelle parlée le plus souvent à la maison et de la connaissance du français, entre autres. C'est un indicateur très large.

Quand on utilise des indicateurs plus variés, comme celui de la langue maternelle, qui est aussi celui des nouveaux arrivants de langue maternelle anglaise, c'est l'inverse qui se produit.

En 2016, selon Statistique Canada, le revenu d'emploi moyen était de 7 800 \$ de plus du côté des anglophones, et le revenu d'emploi médian, de 947 \$ de plus.

Les données de vos études s'appliquent seulement dans le cas de la première langue officielle parlée. Nous n'avons pas encore accès aux autres données.

M. Nicholas Salter: Mon collègue M. Walcott pourra vous fournir les statistiques exactes.

M. Mario Beaulieu: D'accord. Je vous laisse parler.

M. Nicholas Salter: L'écart est encore présent, si vous utilisez la langue maternelle.

Nous utilisons des définitions comme celle de la première langue officielle parlée, parce qu'elles ont un lien avec l'autodétermination des Québécois d'expression anglaise...

M. Mario Beaulieu: La langue d'usage à la maison...

M. Nicholas Salter: Il y a plusieurs définitions. Vous parlez de statistiques spécifiques, donc...

M. Mario Beaulieu: Le revenu d'emploi médian exclut un peu la diversité entre les revenus.

Je vous laisse parler, monsieur Walcott.

M. Chad Walcott (directeur de l'engagement et des communications, Table ronde provinciale sur l'emploi): Je vais essayer d'aborder tous les points que vous avez soulevés.

Selon nous, la définition d'un Québécois d'expression anglaise, qui inclut la variable de la première langue officielle parlée, démontre mieux les besoins sur le terrain. Je vais vous donner un exemple.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons interviewé un Américain qui travaillait déjà un peu au Québec et qui a déménagé ailleurs au Canada. Selon lui, le cheminement en francisation prévu pour les nouveaux arrivants au Québec n'était pas adapté à ses capacités. Son français était déjà de niveau intermédiaire et il voulait passer à un niveau avancé.

Or, les cours qui sont présentement offerts aux nouveaux immigrants au Québec ne sont pas de ce niveau. Ce sont en fait des cours liés à la culture et des cours de français de base, où l'on apprend, par exemple, comment commander un café.

Nous utilisons donc la première langue officielle parlée dans nos études afin de tenir compte des personnes dont le niveau de français se situe un peu entre les deux et qui auraient besoin de services plus spécialisés.

Quand on parle de langue maternelle par opposition à la première langue officielle parlée, les statistiques les plus récentes démontrent

que l'écart en matière de chômage est maintenu. Les chiffres sont différents les uns des autres. Ils se situent à 10,5 % pour la communauté d'expression anglaise...

Le président: Merci, monsieur Walcott.

M. Chad Walcott: Les chiffres les plus récents sont ceux de 2021.

Le président: C'est tout le temps dont disposait M. Beaulieu. Vous pourrez intervenir à nouveau au prochain tour de questions.

Les six prochaines minutes seront accordées à Mme Ashton, qui participe à la séance à distance, depuis le Nord du Manitoba.

Vous avez la parole, madame Ashton.

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Bonjour. Je souhaite la bienvenue aux témoins.

Mes questions s'adressent aux femmes de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne.

Mesdames, je vous remercie beaucoup de votre présentation, ainsi que des recommandations claires que vous avez faites à notre comité

D'abord, je tiens à dire que je suis très déçue d'entendre que le Plan d'action pour les langues officielles proposé par le gouvernement fédéral ne vise pas les femmes francophones subissant de la violence. C'est une omission que je qualifierais de grave et à laquelle il faudra remédier aussi tôt que possible.

Il y a quelques jours, soit le 6 décembre, nous avons honoré la mémoire des victimes de la tuerie de Polytechnique. Cette journée sert à souligner l'importance d'agir et de mettre fin aux violences faites aux femmes. En tant que pays, il faudra qu'on agisse et qu'on reconnaisse ce dont vous nous avez fait part.

Dans le même esprit, êtes-vous en faveur de la mesure visant à ce que le gouvernement fédéral signe des ententes avec les provinces et territoires pour le financement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe?

• (1135)

Mme Nour Enayeh: Madame Boutiyeb, je vous laisse répondre à cette question.

Mme Soukaina Boutiyeb: Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris votre question.

Mme Niki Ashton: Êtes-vous en faveur de la mesure voulant que le gouvernement fédéral signe des ententes avec les provinces et territoires pour le financement de services destinés particulièrement aux femmes francophones qui font face à de la violence?

Mme Soukaina Boutiyeb: Je vous remercie d'avoir répété votre question.

Je sais qu'il existe des ententes provinciales et territoriales, et c'est totalement compréhensible.

Toutefois, les plans nationaux doivent aussi prévoir des dispositions linguistiques et du financement précisément destinés aux francophones en situation minoritaire pour garantir que la population et les minorités linguistiques ont accès à ces services en français.

Il est donc totalement normal qu'il existe des ententes provinciales et territoriales, mais le fédéral doit s'assurer que des dispositions linguistiques y sont automatiquement intégrées afin de garantir que toutes les femmes francophones dans ce contexte ont accès à des services en français.

Ces services doivent être axés non seulement sur la prévention et la sensibilisation, mais aussi s'adresser aux femmes victimes ou survivantes d'agressions à caractère sexuel.

Mme Niki Ashton: D'accord, merci.

Vous avez beaucoup parlé des difficultés que vivent les femmes immigrantes. Le Canada a l'obligation, en vertu de la nouvelle Loi sur les langues officielles, d'atteindre des cibles beaucoup plus ambitieuses en matière d'immigration, et le gouvernement l'a promis.

Compte tenu des défis que doivent relever les femmes immigrantes, pouvez-vous expliquer les différents soutiens dont ont besoin les femmes francophones dans le cadre du système d'immigration canadien?

Croyez-vous que notre système d'immigration accueille les femmes francophones comme il le faut?

Mme Soukaina Boutiyeb: J'ai envie de prendre un peu de recul pour rappeler que le commissaire aux services en français de l'Ontario a publié un rapport qui démontrait que, même si les femmes immigrantes n'avaient pas pour langue maternelle le français, leurs enfants parlaient quand même français dans nos communautés francophones en situation minoritaire. Il faut donc reconnaître que les femmes francophones s'assurent qu'il y a une transmission de la langue au sein des communautés et qu'un travail incroyable est fait à cet égard.

Cela dit, le parcours migratoire des femmes immigrantes représente un défi, parce que chaque femme vit une situation bien à elle, et l'intégration se fait souvent de façon uniforme. On n'applique pas une lentille de genre dans l'intégration des femmes immigrantes. On ne leur donne pas des services adaptés à leurs besoins.

Nous avons fait ressortir des recommandations. Parfois, c'est aussi simple que de s'assurer d'inclure des services de garde dans les services qu'on offre aux femmes, ou encore de les offrir à des heures atypiques pour permettre aux mères d'en profiter. Il s'agit d'offrir aux femmes immigrantes des services adaptés à leurs besoins et de tenir compte du fait que les parcours migratoires changent. Les besoins des femmes, aujourd'hui, peuvent changer demain. Il faut donc avoir un système proactif. Ce n'est pas parce qu'on a fait quelque chose hier qu'on doit faire la même chose pour les 15 prochaines années. Il faut toujours s'assurer de répondre adéquatement aux besoins des femmes immigrantes, qui assurent la vitalité de nos communautés.

Mme Niki Ashton: D'accord.

Vous avez parlé de la petite enfance. On sait qu'un projet de loi sur le financement et l'accessibilité des programmes de garde des jeunes enfants a été renvoyé à la Chambre des communes. Le Sénat y a récemment apporté un amendement pour y ajouter ce qui suit:

8 (1) Le gouvernement du Canada s'engage à maintenir le financement à long terme des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment ceux destinés aux peuples autochtones et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

(2) Ce financement doit être accordé principalement dans le cadre d'accords avec les gouvernements provinciaux et les corps dirigeants autochtones et autres entités autochtones qui représentent les intérêts d'un groupe autochtone et de ses membres.

Cet amendement dit clairement que ce sont les peuples autochtones et les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui doivent déterminer le type de services offerts dans nos communautés de l'extérieur du Québec, évidemment, y compris les services de garde en français.

• (1140)

Le président: Il vous reste cinq secondes, madame Ashton.

Mme Niki Ashton: Appuyez-vous cette mesure? Pensez-vous que c'est très important?

Le président: C'est une excellente question, mais vous devrez attendre le deuxième tour pour obtenir une réponse.

Nous passons justement au deuxième tour.

Monsieur Dalton, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Merci beaucoup.

Je remercie également les témoins.

Mes premières questions s'adresseront à l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne.

Nous faisons une étude sur l'économie, et il ne fait aucun doute que les femmes sont très habiles, mais que peut faire de plus le gouvernement pour aider les femmes et les familles en situation minoritaire à prospérer?

Je sais que vous en avez déjà parlé, mais pourriez-vous en parler davantage?

Mme Soukaina Boutiyeb: Merci.

Je peux vous répondre, puis Mme Enayeh pourra continuer si elle a quelque chose à ajouter.

Tout d'abord, quand on pense à des politiques ou à des programmes, on doit mettre les femmes francophones à l'avant-plan. Il ne faut pas les oublier ou les mettre à l'arrière-plan. Quand on met quelque chose en place, on doit automatiquement se demander comment cela va toucher les femmes francophones. Cela va-t-il avoir un effet positif sur elles, ou cela risquera-t-il d'accroître l'inégalité des genres ou de créer une autre sorte d'inégalité dans la société? Cela va-t-il aider les gens, ou cela va-t-il perpétuer des effets négatifs sur la population? Voilà les questions qu'il faut se poser en premier lieu.

Ensuite, je pourrais parler de l'ACS Plus, l'analyse comparative entre les sexes plus, qui a été adoptée par le Canada en 1995. Notre questionnement a trait au fait qu'on ne fait pas toujours une analyse exhaustive. Parfois, on dit qu'on a appliqué l'ACS Plus, mais nous remarquons que les femmes francophones ont été oubliées. Alors, nous recommandons de prendre plus de temps pour faire ce genre d'analyse.

M. Marc Dalton: Merci.

Pouvez-vous nous faire un portrait de l'entrepreneuriat chez les femmes francophones et canadiennes en situation minoritaire?

Mme Soukaina Boutiyeb: Ce ne sera assurément pas des données spécifiques à ce sujet, mais il faut reconnaître que les femmes vivront souvent une insécurité financière. L'entrepreneuriat doit pouvoir encourager les femmes et s'assurer qu'elles ne risquent pas de vivre une telle insécurité. Les femmes ont des responsabilités dans la vie de tous les jours. Il y a la question de l'accès à un régime de retraite. Toutes les femmes ne travaillent pas pour un organisme qui offre un régime de retraite. Bref, beaucoup d'éléments peuvent avoir un effet sur la sécurité financière future des femmes.

L'entrepreneuriat doit effectivement être encouragé chez les femmes, mais il doit aussi leur offrir un appui concret pour s'assurer qu'elles réussissent leurs démarches.

M. Marc Dalton: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Salter, certaines des statistiques que vous avez évoquées sont très surprenantes, notamment au sujet du taux de chômage de la minorité anglophone.

Est-ce que votre organisation se centre uniquement sur la minorité anglophone ou sur la province de Québec dans son ensemble?

M. Nicholas Salter: Notre organisation se centre sur les anglophones du Québec. Notre travail porte sur l'employabilité de ces personnes. Nous songeons aux façons de comprendre les problèmes et nous utilisons les données du recensement à cette fin. Nous voulons mettre en place des solutions, notamment des services d'emploi et des programmes de formation professionnelle en anglais, de même que des cours de français axés sur certaines professions et sur le milieu de travail.

M. Marc Dalton: Est-ce que le financement provient uniquement de la province de Québec?

M. Nicholas Salter: La majorité des fonds sont octroyés par la province de Québec, oui.

M. Marc Dalton: Pourquoi le gouvernement provincial vous finance-t-il? Est-ce qu'il se préoccupe de la situation?

M. Nicholas Salter: Le gouvernement a présenté des données claires qui montrent que les anglophones du Québec sont sous-représentés sur le marché du travail. Nous faisons face à une pénurie de main-d'oeuvre et la solution serait gagnante pour tout le monde, à mon avis. Nous offririons de meilleurs services à l'emploi en anglais qui seraient destinés aux travailleurs de première ligne et nous renforcerions la capacité des organisations de la communauté de langue officielle en situation minoritaire, en plus d'offrir des cours de français pour aider les gens à améliorer leurs compétences linguistiques, à obtenir certains emplois ou à améliorer leur vocabulaire professionnel et leur confiance.

C'est donc une situation gagnante pour tous les gouvernements. L'employabilité des anglophones représente une occasion de développement économique et de protection de la langue française.

• (1145)

M. Marc Dalton: Selon ce que je comprends, la plupart des jeunes anglophones parlent bien le français; c'est pourquoi ces statistiques me surprennent. Est-ce que les personnes au chômage sont d'une autre génération, plus vieille? Pouvez-vous nous donner des explications? Est-ce que ce sont des immigrants?

M. Nicholas Salter: [Difficultés techniques] que les deux tiers des anglophones qui ont participé au recensement sont en mesure de tenir une conversation en français. Ce n'est pas la même chose que d'être en mesure d'exécuter des tâches de haut niveau dans le

cadre d'un emploi. De plus, cela signifie que le tiers de la population anglophone ne peut même pas tenir une conversation en français. Le niveau de compétence en français des deux autres tiers est incertain.

Nous voulons donc une meilleure collecte de données sur la compétence en français afin de comprendre comment les gens passent du niveau débutant au niveau intermédiaire, puis à des niveaux plus experts, par exemple, dans le domaine du travail et dans certaines professions.

M. Marc Dalton: Est-ce que les tendances sont à la baisse ou elles sont stables? Qu'est-ce que la situation...

M. Nicholas Salter: [Difficultés techniques] l'écart des taux de chômage existe depuis près de 20 ans et il a doublé depuis le dernier recensement, entre 2016 et 2021: il est passé de deux points de pourcentage à quatre points de pourcentage. L'écart associé aux revenus d'emploi... La plupart des économistes utilisent le revenu médian, puisque les moyennes comparatives donnent lieu à des effets de distorsion. Nous utilisons donc le revenu médian pour comparer les populations. L'écart a doublé au cours des cinq dernières années.

M. Marc Dalton: Croyez-vous que c'est parce que les anglophones n'arrivent pas à participer à l'économie... Que la situation est aujourd'hui plus difficile pour eux, parce qu'ils ne parlent pas le français?

M. Nicholas Salter: En plus d'utiliser le recensement à titre de source de données, nous organisons de nombreux groupes de discussion, conférences et événements. Nous tenons des événements partout au pays dans le but de recueillir des renseignements. Nous avons réalisé une enquête. La barrière linguistique représente l'enjeu principal. C'est ce que nous disent les anglophones lorsqu'ils nous parlent des défis auxquels ils doivent faire face sur le marché du travail. C'est pourquoi notre travail consiste surtout à trouver des façons de bâtir un système efficace de formation linguistique en français.

M. Marc Dalton: De toute évidence, vous...

Le président: Nous n'avons plus de temps.

Merci, monsieur Salter.

Merci, monsieur Dalton.

[Français]

Les prochaines questions nous viendront de M. Marc Serré, pour cinq minutes également.

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins de leur travail. Il est vraiment intéressant d'examiner le travail très pertinent que les deux organisations font dans leurs communautés. Leurs recommandations au Comité vont nous aider à enrichir notre étude.

Ma première question s'adressera à M. Salter.

[Traduction]

J'aimerais revenir aux questions de M. Dalton au sujet des statistiques préoccupantes. Est-ce que les anglophones de Montréal ont besoin du même soutien que les anglophones de la Gaspésie ou des Laurentides? Il semble y avoir des différences en ce qui a trait à la perception ou au soutien requis pour McGill, à Montréal, par opposition à d'autres établissements dans les régions.

Avez-vous des statistiques sur les régions... à l'extérieur de Montréal? Quelles sont vos recommandations en vue d'une collaboration plus étroite avec la province de Québec afin d'aider les anglophones à l'extérieur de Montréal, au besoin?

M. Nicholas Salter: Est-ce que vous vous intéressez de façon particulière aux anglophones en dehors de Montréal?

D'accord. Évidemment, la situation dans les régions est importante. Nous avons ventilé les données par région, mais les écarts en matière de chômage et de revenus peuvent être très importants; c'est notamment le cas en Gaspésie. L'écart est beaucoup plus important dans cette région qu'à l'échelon provincial. Les besoins peuvent être différents de ceux des grandes villes, mais les régions urbaines ont elles aussi des besoins, surtout pour les minorités visibles et d'autres sous-communautés de la communauté anglophone.

Dans les régions, le problème est surtout le manque d'accès aux possibilités et aux services. C'est pourquoi nous croyons fermement... Nous travaillons avec des partenaires régionaux. Il y a un réseau de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les régions qui pourrait mieux aider la population si l'on avait recours à un modèle de type « pour nous, par nous », et nous croyons que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle important à cet égard.

Nous ne voulons évidemment pas un dédoublement des services non plus, alors il faut veiller à ce que les services actuellement offerts par le gouvernement du Québec soient... et à ce que l'on respecte la compétence de la province, tout en donnant à la communauté anglophone l'occasion de mettre sur pied ses propres services ciblés, qui répondent à ses besoins particuliers. Chaque région est aussi différente, alors la situation peut rapidement devenir complexe, et c'est pour cette raison qu'il faut adapter les approches selon les régions.

M. Chad Walcott: Si je peux ajouter quelque chose...

M. Marc Serré: Rapidement, s'il vous plaît.

M. Chad Walcott: Le taux de chômage des anglophones est plus élevé dans toutes les régions du Québec, surtout sur la Côte-Nord, en Gaspésie et à Montréal.

M. Marc Serré: Nous pourrions examiner les statistiques pour la région de Montréal, parce que l'on pourrait penser que ces anglophones n'ont pas besoin d'aide; vous pourriez peut-être transmettre ces chiffres au Comité.

• (1150)

[Français]

Madame Boutiyeb, je vous remercie beaucoup des six recommandations de votre organisme ainsi que du travail que vous faites pour, par et avec les femmes francophones. Vous avez raison, nous devons faire mieux.

Parmi vos recommandations, il y en a une dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui. Vous avez parlé de l'immigration, de l'égalité entre les genres, de la violence faite aux femmes.

Quelles sont vos recommandations pour les proches aidants? Quels sont leurs défis dans une perspective francophone? Y a-t-il un angle précis à considérer? Avez-vous des recommandations précises à formuler pour que le gouvernement fédéral puisse aider en cette matière?

Mme Soukaina Boutiyeb: La réalité, c'est qu'il y a assurément plus de services à donner.

Les proches aidants sont souvent isolés. Durant la pandémie, on a vu encore davantage leur travail. On a reconnu le travail énorme qu'ils font.

L'accès aux services de répit et aux services d'appui en français, de même qu'aux services offerts aux personnes qui sont en train d'aider, est très problématique. Le défi est encore plus grand dans les secteurs ruraux que dans les secteurs urbains. Il y a encore beaucoup de travail à faire.

Parmi les recommandations faites par certaines personnes aidantes, il y a la question du crédit d'impôt. Le montant qu'elles peuvent réclamer n'est pas suffisant. La plupart du temps, ces personnes doivent abandonner leur travail pour s'occuper de leur proche. Ce sont souvent les femmes qui se retrouvent à faire ce genre de travail.

M. Marc Serré: Plus tôt, vous avez parlé des 15 organismes membres de votre réseau et du financement que vous recevez du gouvernement fédéral. Qu'en est-il du financement provincial? Il semble que certaines provinces n'offrent aucun soutien aux organismes de votre réseau.

Pouvez-vous nous brosser un tableau du financement provincial? Que peut-on faire pour que le fédéral travaille de manière plus étroite avec les provinces en cette matière?

Mme Soukaina Boutiyeb: Des 15 organisations membres de notre réseau, seulement sept reçoivent un financement de base du ministère du Patrimoine canadien. Quant aux autres organismes, nous allons faire un suivi et fournir plus tard une réponse au Comité.

M. Marc Serré: Monsieur le président, mon temps de parole était-il de six minutes?

Le président: Oui.

J'ai laissé M. Dalton passer tout droit. Je vais donc prolonger le temps de parole de tout le monde de manière égale.

M. Marc Serré: Monsieur Salter, plus tôt, vous avez parlé du soutien à apporter aux anglophones de langue seconde. Vous avez demandé ce qu'on pouvait faire pour eux en ce qui a trait à l'emploi. Vous avez aussi relevé l'aspect de la situation de Montréal par rapport aux régions. C'est encore une difficulté. Il y a beaucoup de statistiques à ce sujet. Ce sont vraiment des réalités complètement différentes.

J'aimerais en savoir davantage sur le soutien nécessaire à apporter aux anglophones à l'extérieur de Montréal pour assurer le bilinguisme en matière d'emploi.

M. Nicholas Salter: Il y a des communautés très francophones en dehors de Montréal. Nous serions très surpris d'apprendre qu'il y a quand même des anglophones unilingues en Gaspésie, par exemple. Il y a un volet de francisation et un volet d'apprentissage de la langue française comme langue seconde, mais il y a aussi un volet lié aux services d'aide à l'emploi. Les besoins sont complètement différents...

Le président: Merci, monsieur Salter.

J'ai donné une minute de plus à ce tour de parole.

Monsieur Beaulieu, comme j'ai laissé du temps de plus aux deux autres formations politiques, vous avez la parole pour trois minutes.

M. Mario Beaulieu: Merci.

J'aimerais préciser un point suite aux questions de M. Dalton.

Pour ce qui est de ce financement, c'est Mme Kathleen Weil, qui a déjà fait partie du groupe Alliance Québec, qui a lancé ce programme. Le gouvernement Legault a décidé de continuer à le financer.

Je considère que le portrait de la situation que vous donnez est faux et biaisé. Prenons d'autres indicateurs, comme la médiane. Il est reconnu que cet indicateur ne tient pas compte du fait que, chez les anglophones, nombreux sont ceux qui gagnent des salaires très élevés. La médiane ne tient pas compte de la disparité. Les données de Statistique Canada ne sont pas encore disponibles, mais, si on considère les chiffres en fonction de la langue maternelle, de la langue d'usage et de la langue de travail, on obtient un portrait très différent. Je ne sais pas si vous avez fait l'exercice.

Un chercheur, M. Gilles Grenier, a étudié les conséquences pour les personnes qui travaillent en anglais par rapport à celles qui ne travaillent pas en anglais. Il a constaté que les francophones qui travaillent en anglais sont mieux payés que ceux qui travaillent uniquement en français. Pour les nouveaux arrivants, travailler exclusivement en anglais dans la région montréalaise, c'est plus payant que de travailler seulement en français.

Une étude récente de l'Office québécois de la langue française souligne que les personnes qui utilisent uniquement l'anglais au travail gagnent, en moyenne, 46 000 \$ par année, soit 20 % de plus que le revenu moyen de ceux qui travaillent seulement en français. La situation est très difficile.

Monsieur Salter, dans les faits, une partie de votre travail, quand vous ciblez les nouveaux arrivants, les immigrants, va à l'encontre des efforts du Québec pour franciser ces derniers.

• (1155)

M. Nicholas Salter: Nous faisons des efforts pour aider le gouvernement du Québec à atteindre ses objectifs. Notre analyse vise vraiment à comprendre les besoins sur le terrain. Pour vous faire plaisir, je dirai que, sans inclure les immigrants, si on considère la langue maternelle seulement, mon collègue peut vous donner des données...

M. Mario Beaulieu: Cela inclut les immigrants aussi.

M. Nicholas Salter: Si on considère la langue maternelle, les écarts sont encore présents. Nos données ne sont pas fausses. Nous pourrions vous les montrer.

M. Mario Beaulieu: J'ai des indications contraires. Vous m'enverrez vos données.

M. Nicholas Salter: Je vous les enverrai.

M. Mario Beaulieu: En 2016, il y avait quand même un écart.

M. Nicholas Salter: Nous avons des données pour 2021, et il y a un écart.

M. Mario Beaulieu: On peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. Tout dépend de la façon...

M. Nicholas Salter: Ce n'est pas vraiment le cas. Les chiffres disent ce qu'ils disent.

Sur la question du revenu moyen, je vous donne un exemple. Si Bill Gates était dans la salle avec nous aujourd'hui et qu'on calculait le revenu moyen de toutes les personnes présentes, on pourrait

croire que nous sommes tous millionnaires. Quand j'ai vérifié mon compte en banque ce matin, il n'y avait pas des millions de dollars.

La moyenne peut fausser les données. Il existe une grande disparité sociale et économique au sein de la communauté anglophone, qui fait que la moyenne est plus haute. Nous ne le cachons pas. Nous disons qu'il y a quand même des gens très pauvres et qui ont besoin d'aide. Si on regarde seulement la moyenne, cela ne nous permet pas de cibler les gens qui ont besoin d'aide et qui ont des besoins en matière d'apprentissage de la langue française.

Le président: Merci, monsieur Salter.

Si vous avez des documents à nous envoyer, veuillez les transmettre à notre greffière pour qu'elle puisse les faire parvenir à tous les membres du Comité.

Merci, monsieur Beaulieu.

Madame Ashton, vous avez la parole.

Mme Niki Ashton: Merci.

Mes questions concernent le financement du système de la petite enfance. Le Sénat a adopté un amendement au projet de loi C-35, qui est renvoyé à la Chambre des communes. Le Sénat a ainsi clairement reconnu le fait qu'il faut avoir du financement ciblé pour des garderies en français hors Québec. Comme nous le savons, cette recommandation est appuyée par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, ou FCFA.

J'aimerais demander à Mmes Boutiyeb et Enayeh si l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne considère cet amendement important.

Mme Nour Enayeh: Oui, je trouve cela très important. J'ai travaillé avec des femmes réfugiées et, chaque fois, les problèmes soulevés étaient les soins à la petite enfance et l'accès à des garderies. Il est certain que, grâce à cet amendement, les femmes francophones de partout au pays auront un répit et qu'elles pourront se concentrer sur leur vie et continuer à travailler.

Madame Boutiyeb, voulez-vous ajouter un commentaire?

Mme Soukaina Boutiyeb: Il faut aussi que ce soit permanent. On ne peut pas avoir un système de garderie universelle pour cinq ans, puis dire aux femmes de se débrouiller. Cela doit rester en place, et tout le monde doit y avoir accès, peu importe la région au Canada.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

Nous savons que la question des logements abordables est un autre défi, surtout dans le contexte où nous voulons faire venir plusieurs familles francophones du monde entier au Canada.

Considérez-vous que le gouvernement fédéral doit agir concrètement en matière de logement abordable?

Mme Nour Enayeh: Oui, je suis tout à fait d'accord.

J'habite à Vancouver. Je suis donc très au courant des difficultés que vivent les familles non seulement en Colombie-Britannique, mais aussi partout au pays, surtout en raison de l'inflation. Les femmes souffrent de cette inflation et des prix des logements encore plus que la population en général.

Le président: Nous ne vous entendons plus, madame Ashton.

Mme Niki Ashton: Pardonnez-moi.

J'aimerais déposer une motion. Je la remets à la greffière, qui pourra la transmettre aux membres du Comité.

La motion est ainsi rédigée:

En raison de l'annonce de suppressions d'emplois importantes à CBC/Radio-Canada, le Comité exprime une profonde préoccupation quant aux implications sur l'accès à l'information pour les francophones partout au Canada et au Québec, ainsi que pour les travailleurs et travailleuses qui seront touchés. Le Comité condamne fermement cette décision et demande formellement à Catherine Tait, PDG de CBC/Radio-Canada, de témoigner pendant une seule séance afin de fournir des éclaircissements sur les raisons et la vision stratégique de CBC/Radio-Canada concernant ces coupes substantielles.

• (1200)

Le président: Merci, madame Ashton.

Mme Niki Ashton: J'ai hâte que nous débattions cette motion.

Le président: S'agit-il bien d'un avis de motion, madame Ashton?

Mme Niki Ashton: Oui, c'est bien cela.

Le président: Merci beaucoup.

Avant de terminer, j'aimerais remercier l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, représentée par Mme Boutiyeb et Mme Enayeh, et la Table ronde provinciale sur l'emploi, représentée par M. Salter et M. Walcott. C'est la première fois que nous les recevions. Je les remercie d'être venus et de s'être prêtés à l'exercice. C'était vraiment intéressant.

Mesdames, messieurs, je vous souhaite de joyeuses Fêtes.

Monsieur Bernard Généreux, vous avez la parole.

M. Bernard Généreux: Je voudrais juste dire quelques mots.

Madame Boutiyeb, j'aimerais, au nom des hommes canadiens, vous offrir mes excuses pour ce qui vous est arrivé, à votre bureau. Selon ce que j'ai compris, vous avez reçu un colis suspect, avec une lettre qui demandait que les femmes retournent à la maison.

Vous savez que la société canadienne a beaucoup évolué. Nous sommes très loin de cela, maintenant. Le fait que ce colis vous demandant de retourner à la maison vous ait été envoyé, possiblement par des hommes, ne représente pas les valeurs de la majorité des hommes canadiens. Nous espérons que cet événement ne se reproduira jamais.

Le président: Merci.

Nous allons donc suspendre...

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole.

M. Mario Beaulieu: Je pense que toutes les personnes autour de la table sont d'accord sur cela.

Madame Boutiyeb, je tiens à vous assurer de notre soutien, au Bloc québécois, même si mes questions étaient dirigées davantage vers les organismes du Québec...

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Nous comprenons votre motivation.

M. Mario Beaulieu: Nous nous occupons du Québec, mais nous appuyons tout à fait la cause des femmes francophones.

Mme Soukaina Boutiyeb: Je pense qu'un soutien vient avec des recommandations concrètes, n'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps d'accueillir les nouveaux témoins.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

Le président: Bonjour, nous reprenons la séance en compagnie de nouveaux témoins.

Nous recevons M. Étienne Alary, directeur général du Conseil de développement économique de l'Alberta, et Mme Elisa Brosseau, présidente de l'Association bilingue des municipalités de l'Alberta. Tous deux se partageront le temps de parole de cinq minutes qui leur est accordé.

Nous recevons aussi des représentants de la Société de la francophonie manitobaine, soit M. Daniel Boucher, directeur général, et Mme Angela Cassie, présidente. Malheureusement, puisque Mme Cassie n'a pas le bon casque d'écoute, elle ne pourra qu'appuyer M. Boucher.

Monsieur Alary et madame Brosseau, vous disposez, ensemble, d'un maximum de cinq minutes. Je suis très sévère quant au temps de parole, parce que je veux que nous puissions avoir le temps de faire deux tours de questions.

Je vous cède la parole pour cinq minutes.

M. Étienne Alary (directeur général, Conseil de développement économique de l'Alberta): Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de nous accueillir ce matin.

Créé en 1997, le Conseil de développement économique de l'Alberta, ou CDÉA, a un mandat diversifié dans la francophonie albertaine. Dans une perspective entrepreneuriale, le CDÉA offre des services aux futures et actuelles petites ou moyennes entreprises, ou PME, francophones. Son plus grand défi, encore à ce jour, est de fidéliser ces clients, qui, après avoir obtenu certains services de base pour lancer leur entreprise, doivent se tourner du côté anglophone lorsque vient le temps d'obtenir du financement.

C'est pour cette raison que, depuis quelques années, nous demandons la création d'un fonds d'appui aux entrepreneurs francophones de l'Ouest semblable au programme de prêts que peut offrir l'Alberta Women Entrepreneurs ou au Fonds de prêts pour l'entrepreneuriat des communautés noires, mis sur pied pendant la pandémie.

En matière d'employabilité, au cours de l'année 2023, le CDÉA a concrétisé un rapprochement avec l'organisme francophone Accès Emploi Alberta. Cette fusion va permettre à la communauté francophone d'être mieux servie, puisque, la plupart du temps, l'entrepreneuriat et l'employabilité sont interreliés, surtout pour tout ce qui touche aux défis liés à la pénurie de main-d'œuvre bilingue au sein de notre communauté.

Bien que le CDÉA ait son siège social à Edmonton et un bureau à Calgary, comme organisme provincial, nous sommes appelés à travailler en milieu rural également. Depuis sa création, notre organisme compte une employée pour servir le nord-est de la province, et nous avons aussi une contractuelle, depuis une dizaine d'années, dans le nord-ouest de la province.

Cela nous permet d'avoir un impact sur la diversification de l'économie en milieu rural. Justement, lorsqu'il est question de régions rurales, l'exode des jeunes est un défi de taille. Nous avons donc mis en place divers ateliers de littératie financière, des ateliers en entrepreneuriat ainsi que des camps de jeunes entrepreneurs francophones. Ces initiatives, qui nous ont permis de rejoindre 2 500 élèves du primaire et du secondaire au cours de la dernière année, ont notamment mené à la création de quelques entreprises dites « scolaires ».

Cette année, le CDÉA gère aussi le Fonds de développement économique francophone des Prairies, assorti d'une enveloppe budgétaire de 1,8 million de dollars répartis sur trois ans. Il s'agit de la mise en œuvre de l'Initiative de développement économique pour la région des Prairies, connue sous le nom de programme IDE. Cela permet de financer des initiatives de développement économique telles que la création d'une coopérative de couture pour femmes africaines ou encore la création d'un café dans un centre d'arts visuel francophone.

Puisque je parle du milieu rural, je laisse maintenant la parole à Mme Élisa Brosseau, présidente de l'Association bilingue des municipalités de l'Alberta.

• (1210)

Mme Elisa Brosseau (présidente, Association bilingue des municipalités de l'Alberta, Conseil de développement économique de l'Alberta): Merci.

L'Association bilingue des municipalités de l'Alberta, ou ABMA, est une association à but non lucratif qui représente les municipalités membres de l'Alberta. Son message est simple et clair: le bilinguisme est un moteur de croissance économique. L'ABMA joue un rôle crucial dans le développement économique de l'Alberta, car elle sait qu'en plaçant le bilinguisme au cœur des stratégies économiques municipales, les communautés peuvent créer des emplois, attirer des employés, améliorer le tourisme et optimiser les occasions d'investissement.

Sans surprise, les municipalités bilingues de l'Alberta disposent d'un vaste réseau d'organisations, d'institutions et d'entreprises qui connaissent un grand succès en offrant des services en français. Cependant, il est nécessaire d'en faire davantage pour mettre en valeur ces réseaux et ces succès à l'échelle nationale pour plusieurs raisons, la plus importante étant que très peu de personnes, tant dans notre province que partout au Canada, savent à quel point les communautés francophones sont vastes et dynamiques en Alberta.

L'ABMA vise à garantir aux municipalités qu'elles disposent des outils et des ressources nécessaires pour réagir en tenant compte des besoins des nouveaux arrivants, des touristes et des entreprises francophones. Il s'agit également de reconnaître l'engagement de notre pays envers les deux langues officielles et de construire une relation significative et collaborative entre les communautés francophones en Alberta pour s'assurer que ces communautés seront économiquement durables pendant de nombreuses générations à venir.

Les communautés bilingues sont les mieux placées pour déterminer les domaines de synergie et de collaboration accrues afin d'optimiser la portée et l'impact des services offerts à la population francophone, car elles sont les plus proches des entreprises et des résidents francophones. En agissant de manière collaborative avec les gouvernements locaux et provinciaux, les communautés franco-

phones de toute l'Alberta peuvent trouver de nouvelles idées, perspectives et solutions sur ce que signifie réussir en Alberta.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, madame Brosseau.

Monsieur Boucher, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Daniel Boucher (directeur général, Société de la francophonie manitobaine): Merci beaucoup.

J'aimerais remercier le Comité permanent des langues officielles de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Daniel Boucher et je suis le directeur général de la Société de la francophonie manitobaine, ou SFM. À titre d'organisme porte-parole de la communauté francophone du Manitoba, la SFM se soucie de l'avancement de tous les domaines d'activité de la communauté, avec l'aide de son vaste réseau de collaborateurs et de partenaires.

J'aimerais m'exprimer aujourd'hui sur trois grandes thématiques: la mise en œuvre du plan d'action pour les langues officielles, les ententes fédérales-provinciales-territoriales et le manque de recherche sur l'impact économique de la francophonie. Je garderai mes remarques brèves pour pouvoir répondre à vos questions à la fin.

La SFM aimerait prendre le temps de reconnaître le leadership dont le gouvernement fédéral et les parlementaires ont fait preuve afin de faire adopter le projet de loi C-13 ainsi que le nouveau plan d'action pour les langues officielles, ou PALO. Il s'agit d'outils incontournables pour favoriser la prospérité de nos communautés. Cela dit, l'attente de la mise en œuvre du plan d'action nous inquiète de plus en plus, car cela a pour effet de limiter l'épanouissement économique de la francophonie manitobaine et de toutes les autres communautés francophones au Canada.

Nos organismes communautaires, par leur grand travail pour offrir des emplois stimulants chez nous tout en renforçant chaque aspect de la vie de la communauté, agissent comme des catalyseurs pour la vitalité économique de notre pays et de notre province. Il faut le souligner: le bilinguisme est une partie essentielle de l'avantage concurrentiel du Canada. Le français représente un atout économique sur lequel il faut miser. Le déclin du poids démographique des francophones partout au Canada demande une intervention urgente et accélérée de la part du gouvernement fédéral.

Il va sans dire que l'épanouissement économique de nos communautés repose en grande partie sur l'offre de services en français, y compris en matière d'éducation et de santé. Ces services favorisent l'accueil et la rétention de la main-d'œuvre et des nouveaux arrivants bilingues. Cela a une incidence majeure non seulement sur la compétitivité de notre économie, mais aussi sur la capacité de nos entreprises locales à grandir et à s'épanouir.

Cela dit, nos communautés demeurent toujours dans l'attente de nouvelles ententes sur les services en français et des fonds fédéraux et provinciaux qui en découlent. Entre-temps, les organismes communautaires et les travailleurs qui appuient la communauté souffrent de précarité économique dans des temps déjà incertains. De plus, l'absence de clauses linguistiques dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé laisse beaucoup à désirer, car il est plus difficile pour les personnes d'expression française d'obtenir des services dans leur première langue officielle parlée. Nous encourageons donc le gouvernement fédéral à conclure les ententes, à ajouter des clauses linguistiques aux ententes qui n'en ont toujours pas, ainsi qu'à appuyer les municipalités afin qu'elles puissent offrir des services en français.

Nous vivons aujourd'hui une révolution qui transforme fondamentalement notre façon de travailler et de revendiquer nos droits. On n'a jamais produit autant de données dans l'histoire de l'humanité. Pourtant, il existe un manque criant de compréhension en ce qui concerne le poids et l'impact économique de la francophonie canadienne et des entrepreneurs bilingues. Malgré le travail d'organismes comme le Réseau de développement économique et d'employabilité, ou RDÉE, et ses membres, entre autres, on doit en faire davantage afin de favoriser la collecte et, surtout, l'analyse des données probantes à cet égard.

Le rapport du Conference Board du Canada sur le bilinguisme anglais-français hors Québec, produit en 2018, est un excellent exemple d'une analyse robuste sur le plan méthodologique qui fournit un meilleur portrait d'ensemble de nos réalités plutôt que de simples anecdotes. L'analyse et l'intégration de la recherche dans la logique de notre travail sont ce qui permet à nos organismes de répondre aux besoins réels et de travailler avec les différents ordres de gouvernement pour trouver des solutions gagnantes. Cela pourrait se faire en favorisant une collaboration entre nos organismes de développement économique et Statistique Canada, par exemple.

Je vous remercie de votre attention et de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue aujourd'hui. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1215)

Le président: Merci, monsieur Boucher.

Pour les témoins qui participent à la réunion par vidéoconférence, nous allons passer au premier tour de questions interactives avec chacune des formations politiques, pour six minutes.

Nous commençons par le premier vice-président de ce comité, M. Godin, à qui je donne la parole pour six minutes.

M. Joël Godin: Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord remercier les généreux témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre participation à notre étude et de nous fournir des éléments pour que nous soyons meilleurs et que nous puissions mettre en place des recommandations afin de vous fournir des outils.

En premier lieu, je vais saluer M. Alary, que j'ai eu le privilège de rencontrer à Calgary, cet été, lors d'une table ronde à laquelle j'ai participé avec des intervenants. Cette occasion va me permettre d'aller un peu plus loin à la suite de notre rencontre.

Monsieur Alary, au cours de votre allocution, vous avez mentionné que vous avez un employé à temps plein et un employé contractuel.

Est-ce suffisant?

M. Étienne Alary: Merci beaucoup de la question, monsieur le député.

Dans ma présentation, je parlais d'employés dans le nord-est et le nord-ouest de la province. Le Conseil de développement économique de l'Alberta a une équipe de 12 employés permanents, dont quatre à Calgary, cinq ou six à Edmonton et ceux auxquels j'ai fait allusion pour offrir des services dans les régions rurales.

Sur le plan économique, il est certain que nous pourrions en faire davantage, mais étant donné que le financement est relativement stable depuis plusieurs années, si nous voulions avoir un employé à Fort McMurray ou à Grande Prairie, par exemple, il faudrait peut-être enlever un employé ailleurs dans la province.

Plutôt que de prendre la main gauche pour nourrir la main droite, comment pouvons-nous mieux desservir notre communauté? Il faut parfois être créatifs. Nous savons qu'il y a des changements démographiques dans nos communautés. Pour rester pertinent, je pourrais aborder la question de l'employabilité, un autre domaine important dans lequel nous travaillerons au cours de la prochaine année.

Je sais que le temps de parole est limité. Je vais donc terminer ma réponse maintenant et je répondrai plutôt à d'autres questions que vous pourriez avoir.

M. Joël Godin: Monsieur Alary, je crois que vous avez eu un mandat d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ou ISDE. On vous a confié la gestion d'un programme de financement de PrairiesCan.

Pouvez-vous nous parler un peu du mandat et des responsabilités qui vous ont été confiés par rapport à ce programme?

● (1220)

M. Étienne Alary: Il s'agit de la création d'un fonds de Développement économique Canada pour les Prairies qui, il y a trois ans, s'appelait le Fonds de développement économique francophone de l'Ouest. Cependant, comme vous êtes sûrement déjà au courant, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a scindé ses activités, pour les répartir en deux régions. Il y a les Prairies, avec PrairiesCan, et ils ont créé PacifiCan pour le Pacifique.

Pour les Prairies, qui comprennent l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, l'enveloppe du programme IDE, qui était gérée par le ministère auparavant, est maintenant gérée par le Conseil de développement économique de l'Alberta. Nous travaillons avec nos homologues du développement économique des deux autres provinces pour encourager la création de projets qui émanent d'organismes communautaires dans chacune des provinces.

Nous tentons, au bout du compte, d'avoir une répartition équitable de l'enveloppe budgétaire de 600 000 \$. Il y aurait alors un montant de 200 000 \$ par province pour encourager certains projets dont j'ai fait allusion dans ma présentation et qui visent la création, notamment, d'une coopérative de couture pour les femmes africaines francophones...

M. Joël Godin: Merci. Je suis désolé de vous interrompre, mais le temps de parole est très limité.

En fait, je voudrais revenir sur une annonce que vous avez faite l'an passé sur la création de l'Alliance de la francophonie économique canadienne, avec vos homologues du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec.

Quelle différence faites-vous entre l'Alliance et RDÉE Canada?

M. Étienne Alary: Comme vous le savez, RDÉE Canada est le Réseau de développement économique et d'employabilité. Il vise l'entrepreneuriat, l'employabilité et le développement économique. L'Alliance de la francophonie économique canadienne, ou AFEC, vise à favoriser des missions économiques et commerciales entre les entrepreneurs francophones de ces provinces, comme les Rendez-vous d'affaires de la Francophonie, qui ont lieu à Québec tous les deux ans. Je sais que la Fédération des chambres de commerce du Québec y envoie souvent des délégations d'entrepreneurs francophones qui veulent faire des affaires en Alberta.

La nuance entre l'AFEC et RDÉE Canada, c'est que RDÉE Canada aide les entrepreneurs à se lancer en affaires, tandis que l'AFEC a une perspective plus économique; elle vise des échanges interprovinciaux entre des entrepreneurs francophones.

M. Joël Godin: L'objectif est donc de développer des marchés dans les secteurs plus francophones. Je pense que c'est une belle initiative. Je vous dis bravo.

Nous savons que le français est minoritaire en Alberta. Par ailleurs, beaucoup de touristes se rendent dans votre région.

Y a-t-il une possibilité que vous puissiez utiliser le français pour votre industrie touristique?

M. Étienne Alary: Évidemment. Nous avons créé, il y a quelques années, un guide touristique francophone pour permettre aux touristes de découvrir certains attraits en français. Nous avons créé des circuits touristiques bilingues.

Nous savons que le marché touristique est très important en Alberta. Souvent, nos villes des Rocheuses canadiennes, dont Canmore, Banff et Jasper, débordent de touristes. Je sais que la région du lac Louise a été fermée à quelques occasions cet été. Alors, nos projets visent également à amener des touristes ailleurs dans la province.

Pour ce faire, nous collaborons notamment avec Travel Alberta, l'agence touristique provinciale. Nous avons mis en place, comme je l'ai mentionné, des circuits touristiques bilingues, qui permettent notamment à des entrepreneurs francophones de se démarquer et d'offrir certains services. Nous avons mis en place certains écomusées qui visent à mettre en évidence des artisans à l'œuvre, par exemple un fromager à Vermilion ainsi qu'un apiculteur dans la région de Watino, dans le nord-ouest de la province.

Alors, il y a plusieurs belles initiatives qui font que nous pouvons mieux servir notre clientèle francophone. Il faut également savoir que, cette année, Travel Alberta a établi le marché français parmi les priorités pour attirer des touristes en Alberta. Nous avons signé une entente de partenariat avec cette agence provinciale afin que nous puissions continuer cette collaboration.

M. Joël Godin: Comment les anglophones de l'Alberta réagissent-ils à cette initiative?

Le président: C'est une excellente question, monsieur Godin, mais votre temps de parole est écoulé. On pourra y revenir plus tard.

C'est maintenant au tour des libéraux.

Monsieur Drouin, vous avez la parole pour six minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins, qui sont parmi nous par vidéoconférence.

J'ai une question pour essayer de bien comprendre l'écosystème des communautés francophones en Alberta.

Vous avez fait référence à l'Initiative de développement économique, ou IDE. Le Conseil de développement économique de l'Alberta participe maintenant à la mise en œuvre de ce programme pour la région des Prairies.

En Ontario, nous avons les sociétés d'aide au développement des collectivités, soit les SADC. Est-ce que c'est la même chose en Alberta? Est-ce qu'il y a des SADC en Alberta qui sont plus sensibles à la réalité des francophones en situation minoritaire?

M. Étienne Alary: L'IDE est un programme fédéral. En Alberta, nous avons plutôt le Community Futures Network of Alberta, un réseau d'aide au développement des régions rurales. À certains endroits, notamment au nord-est et au nord-ouest de la province, les gens de ce réseau sont plus sensibles au fait bilingue ou francophone et travaillent avec nous pour accroître le bilinguisme dans ces régions.

M. Francis Drouin: Autrement dit, dans les régions où il y a plus de francophones, vous avez de bonnes relations de travail avec ces gens et vous travaillez très bien ensemble.

M. Étienne Alary: Oui. Nous voulons collaborer. Le bilinguisme va à la fois du côté francophone et du côté anglophone. Il y a une belle ouverture et nous misons beaucoup sur la collaboration.

● (1225)

M. Francis Drouin: J'aimerais maintenant poser quelques questions aux représentants de la Société de la francophonie manitobaine, pour mieux comprendre le contexte de développement des communautés franco-manitobaines.

Monsieur Boucher, est-ce que vous participez aussi à la mise en œuvre de programmes fédéraux?

M. Daniel Boucher: Nous ne le faisons pas directement, mais nous avons le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, qui fait partie du RDEE, de même que l'Association des municipalités bilingues du Manitoba. Nous travaillons avec les municipalités. Nous avons des programmes fédéraux et provinciaux, qui ne sont pas mis en œuvre par nous directement, mais qui sont parfois coordonnés par l'Association des municipalités bilingues du Manitoba. Celle-ci travaille de près avec la Fédération canadienne des municipalités et l'association manitobaine des municipalités. Tous ces acteurs participent au développement économique des communautés francophones.

À la Société de la francophonie manitobaine, nous avons un rôle de concertation et de coordination. Nous travaillons avec divers groupes pour faire valoir des éléments qui sont beaucoup plus larges et qui sont souvent de nature politique, en quelque sorte, notamment des revendications pour que nous ayons des programmes et des services en place pour nous appuyer.

M. Francis Drouin: Chez nous, en Ontario, je dis toujours que c'est beaucoup plus facile dans ma circonscription qu'ailleurs, parce qu'elle compte 60 % de francophones. C'est beaucoup, mais il reste quand même des défis.

Au Manitoba, est-ce que les francophones sont éparpillés partout? Quelles sont les lacunes à combler pour que vous puissiez offrir un bon service?

M. Daniel Boucher: Il y a beaucoup de municipalités bilingues. Nous en avons maintenant 17, je pense. Certains conseils municipaux ont pris des arrêtés pour que leurs rencontres ou leurs procès-verbaux soient bilingues, par exemple.

Nous travaillons en partenariat avec nos amis anglophones dans les municipalités et nous faisons valoir l'importance de la francophonie dans nos communautés comme moyen d'assurer une maximisation de la qualité des services pour tous. Pour nous, les services en français sont essentiels, mais cela améliore aussi l'ensemble de la mise en œuvre des services.

Nous considérons que nous avons fait énormément de progrès avec nos amis dans les municipalités que je qualifierais d'anglophones. Certaines d'entre elles, par voie d'arrêtés, se sont déclarées bilingues. Nous continuons dans cette voie. Ce n'est pas un travail facile, mais c'est un travail qui continue et qui avance très bien.

M. Francis Drouin: D'accord.

Madame Brosseau, puisque nous parlons des municipalités, j'aimerais savoir quel rôle joue votre association dans l'appui au développement économique des communautés francophones au sein des municipalités bilingues que vous représentez. Cela varie-t-il de municipalité en municipalité? Cela se limite-t-il à la traduction du site Web, dans certains cas, ou y a-t-il dans nos municipalités une véritable offre active de services pour les francophones en matière de développement économique?

[Traduction]

Mme Elisa Brosseau: Nous offrons diverses initiatives. Certaines sont plus vastes et visent tous nos membres. En Alberta, 19 municipalités se considèrent à titre de communautés bilingues. Nous aidons notamment nos membres à traduire leur site Web. Nous offrons toutefois des projets destinés à certaines régions en particulier ou à quelques municipalités qui sont plus proches les unes des autres.

Nous en sommes toujours à nos débuts. Nous avons réalisé certains projets par le passé, mais nous attendons actuellement une réponse à nos demandes de subventions auprès de Patrimoine canadien et de PrairiesCan, en vue de poursuivre nos grands projets destinés à tous nos membres.

[Français]

M. Francis Drouin: D'accord, merci beaucoup.

Il me reste juste assez de temps pour une dernière question.

Monsieur Alary, vous avez parlé de l'Alliance de la francophonie économique canadienne, soit l'AFEC, et du besoin de tisser des liens entre les communautés francophones. Souvent, les gens sont portés à aller chercher des ressources ailleurs qu'au sein de leur propre pays. On oublie que les francophones de l'Alberta, par exemple, peuvent offrir des services aux francophones du Québec. De plus, il arrive souvent que des gens au Québec ne parlent pas anglais, du fait que c'est la deuxième langue, alors les communa-

tés de langue officielle en situation minoritaire peuvent aider à tisser ces liens.

Voyez-vous cet avantage qui découle de la création de l'AFEC?

Le président: Il vous reste 15 secondes pour répondre.

M. Étienne Alary: Oui. Je dirais même que nous avons souvent des délégations à notre rendez-vous d'affaires annuel, qui est notre événement phare en matière d'entrepreneuriat francophone en Alberta. Il s'agit souvent d'une belle occasion de découverte pour nos entrepreneurs et pour les gens d'affaires francophones du Québec. Par exemple, la Fédération des chambres de commerce du Québec est venue l'année passée et veut revenir cette année. Nous voulons favoriser ces échanges.

• (1230)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Alary.

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour six minutes.

M. Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'être des nôtres et de nous faire profiter de leurs connaissances.

Dans la mission de la Société de la francophonie manitobaine, il est question de revendiquer auprès de tous les ordres de gouvernement le droit de communiquer et de s'épanouir en français, ainsi que d'assurer l'offre d'une pleine gamme de services en français. J'aimerais connaître l'état de la situation.

Tous les francophones ont-ils accès à des services en français ou s'agit-il d'une minorité?

Par ailleurs, comment l'offre de services en français influence-t-elle le développement économique des communautés francophones en Alberta et au Manitoba?

Cette question s'adresse aux deux organisations.

M. Daniel Boucher: Essentiellement, la réponse est non, mais j'ajouterais que nous sommes justement en train de préparer un argumentaire ici et là pour nous assurer d'une augmentation de l'offre de services en français, puisque cela a un effet économique assez important. Il faut réaliser que, souvent, les gens veulent vivre en français, surtout en milieu rural, et il est important qu'ils aient accès à des services en français, à des écoles françaises et à des choses qui leur permettent de vivre en français dans leur communauté.

Pour nous, c'est un travail qui porte des fruits, mais c'est aussi un travail de longue haleine. Compte tenu des taux d'assimilation et des injustices du passé, il y avait du travail à faire pour rebâtir toute cette relation. Toutefois, je pense que l'approche actuelle est la bonne et que nous sommes en train de faire des progrès en ce qui a trait aux services en français. Justement, la Ville de Winnipeg vient d'annoncer qu'elle faisait un examen complet de ses services en français, dans le but de les améliorer, et non de les réduire, évidemment. Alors, c'est très encourageant.

M. Mario Beaulieu: Y a-t-il un constat à faire à cet égard du côté des organisations en Alberta?

M. Étienne Alary: Il est certain que les services en français sont en évolution. Une nouvelle politique en matière de francophonie a été mise en place en 2018 par le gouvernement provincial. C'est donc tout nouveau. Nous travaillons très fort avec notre organisme porte-parole de la francophonie albertaine, soit l'ACFA, pour assurer un plein rayonnement de la francophonie dans toutes les sphères, non seulement en milieu urbain, mais également en milieu rural.

Comme je l'ai dit dans ma présentation, afin d'être encore plus pertinents, nous faisons un rapprochement avec un autre organisme pour mieux servir notre communauté, car il y a souvent des chevauchements de services dans la communauté. Nous croyons que ce rapprochement ne peut être que bénéfique pour la communauté franco-albertaine.

M. Mario Beaulieu: Tantôt, nous avons reçu des représentants d'un organisme du Québec qui nous ont fait un portrait très détaillé de la situation des anglophones, notamment sur le plan économique. Existe-t-il des études de ce genre en Alberta qui peuvent nous donner le portrait de la situation économique des francophones, mais aussi de la province en général? En effet, il est déjà arrivé que certaines études démontrent qu'il y avait eu une croissance sur le plan du développement économique des francophones, mais c'était parce qu'ils travaillaient en anglais.

Existe-t-il des études qui nous donnent un portrait de la situation?

M. Étienne Alary: Comme mon homologue du Manitoba l'a mentionné dans sa présentation, nous aurions sans doute avantage à avoir plus d'études à cet égard. Il a cité une étude du Conference Board du Canada. Notre réseau national, le RDEE Canada, veut travailler avec le réseau de la francophonie, en l'occurrence la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, afin de mieux outiller notre communauté.

Évidemment, nous avons des données probantes, mais il reste que ce sont des données générales de Statistique Canada. Selon ces données, en 2021, il y avait 6 800 entreprises en Alberta qui se disaient bilingues ou dont au moins 50 % des propriétaires étaient de langue française. Il s'agit d'une donnée de base, mais je pense qu'une étude plus étoffée nous permettrait de déterminer l'impact économique réel.

Je ne sais pas si M. Boucher voudrait ajouter quelque chose.

M. Daniel Boucher: Nous ne pouvons pas travailler vers l'avenir sans connaître véritablement la situation actuelle et les tendances. Pour nous, il est crucial d'avoir des données probantes qui reflètent la réalité et qui nous donnent le réel portrait de la situation, car c'est ce qui nous permet d'élaborer nos stratégies pour l'avenir. C'est très important et cela s'inscrit tout à fait dans la logique des choses.

• (1235)

M. Mario Beaulieu: Je pense que c'est encore plus important dans votre situation. En effet, étant donné qu'il reste assez peu de francophones, il y a beaucoup d'efforts à faire pour maintenir cette présence.

Que pensez-vous du fameux principe selon lequel on devrait offrir des services là où le nombre le justifie? Par exemple, avez-vous vu des cas dans vos milieux où un déclin du français aurait entraîné des coupes dans les services?

Le président: Je vous demanderais de répondre à la question en 30 secondes.

M. Daniel Boucher: Ce n'est pas nécessairement le cas, car les différents gouvernements ont différentes obligations et ils doivent les honorer. Le fédéral a des obligations, la province a des obligations et les municipalités en ont aussi, y compris la Ville de Winnipeg.

Dans notre cas, ce n'est pas tellement un argument que nous utilisons. Souvent, nous parlons de l'effectif ou du personnel, par exemple. Nous sommes en train de concevoir des stratégies pour nous assurer que le personnel et les ressources humaines sont en place à des endroits importants pour offrir les services.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Boucher.

Je passe maintenant la parole pour six minutes à Mme Ashton, du NPD, qui participe à la réunion par vidéoconférence depuis le Manitoba.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins. Je suis évidemment très contente que le Comité reçoive aujourd'hui des gens du Manitoba, en l'occurrence des représentants de la Société de la francophonie manitobaine.

Monsieur Boucher et madame Cassie, je vous souhaite donc la bienvenue. Mes questions vont s'adresser à vous.

Comme vous le savez, le but du Comité est de formuler des recommandations au gouvernement fédéral afin qu'il puisse mettre en place les mesures nécessaires.

Monsieur Boucher, dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé de tout le travail fait par la Société de la francophonie manitobaine et par les communautés partout au pays, par l'intermédiaire de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, pour améliorer et renforcer le projet de loi de réforme de la Loi sur les langues officielles. D'ailleurs, je vous remercie du travail que vous avez fait. Cependant, vous avez aussi exprimé une préoccupation quant au délai de mise en œuvre du projet de loi, et plus particulièrement quant à l'impact de ce délai sur le financement de base des organismes francophones en milieu minoritaire.

Qu'est-ce que cela veut dire pour vous? Quel type de recommandations avez-vous à nous suggérer pour que nous puissions raccourcir ce délai?

M. Daniel Boucher: Essentiellement, je pense que tout a été mis en place. Le Plan d'action pour les langues officielles et la Loi sont là. C'est malheureux qu'il y ait un délai parce que cela peut nuire au fonctionnement de plusieurs organismes. D'ailleurs, cela peut même créer des pertes d'emplois dans certains cas.

Par exemple, on peut parler des programmes directs du fédéral, de même que des ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires que j'ai mentionnées. Ces programmes et ententes sont reconnus pour leurs délais constants, surtout parce qu'il faut négocier avec les provinces. Pour nous, c'est un grand problème, et nous avons vu des organismes qui ont dû cesser leurs activités auprès des communautés. C'est une de nos préoccupations assez importantes, et même très importantes.

Les gens ne se rendent peut-être pas compte de l'impact qu'ont nos organismes sur le développement de nos communautés sur le plan culturel ou économique, ou dans tous les secteurs. Cela nous préoccupe.

Je prendrai le domaine de la santé comme exemple. La santé est un domaine important et, quand il y a des délais, cela cause des problèmes. Le système de santé dans les provinces est très lourd, ce qui fait qu'en ajoutant cette complexité, on peut devoir attendre des mois et des mois pour obtenir des services. Ces choses ne sont simplement pas acceptables.

Ma recommandation serait de trouver une façon d'accélérer le processus dès que possible.

Mme Niki Ashton: D'accord. Merci.

Notre étude porte sur le développement économique. Or ce dernier est toujours lié à l'éducation et à son accès. Ici, au Manitoba et dans l'Ouest, il y a une grande pénurie de main-d'œuvre dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance, de l'immersion en français, et ce, dans nos conseils scolaires francophones.

Auriez-vous une opinion ou une recommandation à nous transmettre à cet égard? Est-il important que le gouvernement fédéral prenne des mesures concernant cette pénurie de main-d'œuvre, évidemment en partenariat avec les provinces et les organismes qui s'en occupent?

• (1240)

M. Daniel Boucher: J'essaierai de répondre à votre question très rapidement. Mes collègues de l'Alberta pourront renchéir.

En ce qui concerne l'éducation, de même que la santé, il serait vraiment important entre autres choses d'accélérer le processus de certification des enseignants, qui viennent de partout. On voit des pénuries d'un bout à l'autre du Canada. Certes, on ne peut pas nécessairement prendre à l'un pour donner à l'autre, mais le taux d'immigration francophone est très élevé, ici, au Manitoba. Il ne l'est pas encore suffisamment, mais il est tout de même élevé.

Nous demandons que le gouvernement fédéral joue un certain rôle dans ce domaine de concert avec les provinces, mais aussi avec les ordres professionnels. Je sais que cela relève des provinces, mais il conviendrait de faire constamment le point sur l'importance d'accélérer les processus d'accréditation pour pouvoir vraiment intégrer les gens dans les systèmes, parce que la situation actuelle n'a pas de sens.

Je connais personnellement plusieurs personnes qui sont parfaitement capables d'enseigner dans nos écoles, mais qui n'ont pas la certification nécessaire. Je pense que c'est une importante partie du problème.

Mme Niki Ashton: Considérez-vous que les services de garde contribuent au développement économique de nos communautés?

M. Daniel Boucher: Je suis absolument d'accord.

Je pense que le développement économique commence par là. On vit dans une société qui a quand même énormément évolué sur le plan familial et sur la façon de travailler à l'extérieur, entre autres.

Ces services de garde francophones sont essentiels. À notre avis, on ne pourra jamais assez mettre l'accent là-dessus. Ils constituent aussi un levier économique important, car ils permettent aux membres des familles de travailler à l'extérieur, à leur propre rythme. C'est vraiment important pour nous.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

Si j'avais plus de temps de parole, j'aurais posé cette question aux autres témoins.

Monsieur Boucher, êtes-vous préoccupé par les coupes budgétaires à Radio-Canada et leurs effets sur les communautés francophones d'ici, au Manitoba, et de partout au pays?

M. Daniel Boucher: Je suis très préoccupé.

Je pense que Radio-Canada fait partie de nos vies quotidiennes. Plus on réduit son budget, moins il y aura de communications possibles à faire en français. Or, pour nous, c'est essentiel.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Boucher.

Comme nous sommes disciplinés, nous avons le temps de faire un deuxième tour complet.

Madame Goodridge, vous avez la parole, pour cinq minutes.

Mme Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui. C'est absolument extraordinaire d'accueillir au Comité permanent des langues officielles un groupe entier de témoins venant de l'Ouest canadien, surtout des Albertains. C'est assez rare. Nous entendons généralement le point de vue des gens de l'Ontario et du Québec, et nous n'avons pas toujours celui des Albertains. Je vais donc en profiter.

Monsieur Alary ou madame Brosseau, pouvez-vous parler un peu des projets auxquels vous travaillez en Alberta en matière de tourisme? Quel effet cela a-t-il sur les communautés peu nombreuses?

M. Étienne Alary: Je peux commencer et Mme Brosseau pourra ajouter de l'information.

J'ai parlé plus tôt de l'impact pour nos entrepreneurs qu'a la création d'économusées ou de voir des artisans à l'œuvre. Cela permet, par exemple, à un fromager francophone de Vermilion, une petite communauté, d'accroître le nombre de ses visiteurs grâce au concept de l'économusée.

L'économusée, un concept québécois, est un réseau international qui s'est implanté dans l'Ouest canadien. Nous en avons cinq, en ce moment. Un sixième est en cours de construction. Ce qui est intéressant, dans ce concept, c'est que même un entrepreneur anglophone, qui constaterait la valeur ajoutée du bilinguisme, pourrait décider de créer un économusée s'il satisfaisait aux critères. Par la suite, tout l'affichage devant de son commerce ou sur son édifice serait bilingue.

Je vous donne l'exemple d'un économusée de Calgary. Il s'agit de la distillerie Bridgeland, dont certains produits sont reconnus partout au monde. Tout est bilingue dans le quartier où la distillerie est située. C'est un avantage pour la francophonie.

L'économusée représente aussi une belle valeur ajoutée à l'industrie touristique en milieu rural. Évidemment, j'ai parlé de Calgary, mais les autres économusées sont en milieu rural. Ils appartiennent à des entrepreneurs francophones qui y croient. C'est une belle vitrine qui s'insère dans un projet de route touristique bilingue, qui doit permettre aux visiteurs, lorsqu'ils arrivent en Alberta, de trouver un bon circuit touristique. Ils peuvent partir d'Edmonton pour se rendre à Fort McMurray et revenir par Cold Lake. On leur offre des suggestions de choses à faire pendant deux ou trois jours. Toute une panoplie de services est offerte.

Madame Brosseau, voulez-vous parler des municipalités?

• (1245)

Mme Laila Goodridge: Je veux ajouter rapidement quelque chose avant de poser des questions à Mme Brosseau.

Comme je suis la députée de Fort McMurray—Cold Lake, je fais souvent de petits arrêts quand je voyage entre Fort McMurray et Cold Lake.

Il y a des affiches dans les différentes entreprises francophones ou bilingues. On sait alors qu'il est possible d'obtenir des services en français. Beaucoup de gens font des arrêts, particulièrement grâce à ces affiches. C'est le cas dans le hameau de Plamondon, à Bonnyville, à Lac la Biche, à St. Paul et à Cold Lake. Les entreprises francophones ou bilingues sont nombreuses.

Madame Brosseau, pourriez-vous nous parler de la façon dont cela se passe en milieu rural?

[Traduction]

Mme Elisa Brosseau: C'est exact, madame Goodridge. Nous avons lancé une campagne et nous offrons des autocollants. Nous offrons aussi, sur notre site Web, une insigne que les commerçants peuvent télécharger et placer sur le site Web pour promouvoir le caractère bilingue de leur entreprise, afin que les touristes ou les personnes qui viennent d'arriver dans la municipalité sachent qu'ils peuvent y obtenir un certain type de service en français et en anglais.

J'aimerais vous parler d'une demande que nous avons faite auprès de Patrimoine canadien en vue de lancer une vaste campagne de sensibilisation...

[Français]

M. Joël Godin: Excusez-moi, monsieur le président.

L'interprétation ne fonctionne pas.

[Traduction]

Le président: Attendez un instant, madame Brosseau, l'interprétation ne fonctionne pas.

[Français]

Cela fonctionne, maintenant. Vous pouvez continuer.

[Traduction]

Mme Elisa Brosseau: Nous avons présenté une demande auprès de Patrimoine canadien en vue de tenir une vaste campagne de sensibilisation. Nous avons constaté que bon nombre de touristes ou de nouveaux arrivants en Alberta ne savaient pas que le bilinguisme occupait une place importante dans la province. Nous avons des habitants, des écoles et une culture francophones. Nous aimerions réaliser ce projet l'année prochaine. Ainsi, nous pourrions lancer une campagne de sensibilisation nationale pour montrer aux gens qu'il y a des francophones chez nous et qu'ils peuvent obtenir des services en français et en anglais dans la province.

Mme Laila Goodridge: Merci.

La plupart d'entre vous ont parlé du rapport du Conference Board du Canada sur les avantages économiques du bilinguisme. C'est tout à fait clair, comme vous venez de l'expliquer. La plupart des gens ne réalisent pas que le français était la première langue européenne parlée en Alberta. Notre province a été fondée par les Français. La plupart de nos grandes villes ont un héritage francophone. Le quartier Rouleauville, à Calgary, était entièrement francophone.

Les premières missions de la plupart de nos grandes villes jusqu'aux plus petites étaient françaises. C'est très important.

[Français]

Le président: Merci, madame Goodridge.

Mme Laila Goodridge: C'est vraiment important de s'exprimer en anglais et en français.

Le président: Vous avez raison d'être fière.

Monsieur Iacono, vous disposez de cinq minutes.

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Je remercie les témoins d'être ici ce matin.

Ma première question s'adresse à M. Alary, ainsi qu'à M. Boucher.

En ce qui a trait à la prestation de vos services, quelles relations avez-vous avec votre gouvernement provincial? Sont-elles bonnes? Votre gouvernement provincial vous offre-t-il un bon soutien?

M. Étienne Alary: Comme je l'ai mentionné, l'Alberta a une politique toute récente en matière de francophonie qui vise à mettre davantage l'accent sur l'accroissement des services en français en travaillant avec la communauté.

Il est certain que, en tant qu'organisme francophone en Alberta, nous ne recevons pas de financement de la province. Par contre, nous sommes liés à Accès Emploi, soit le centre d'emploi francophone en Alberta, qui dispose d'un financement essentiellement provincial. Cela découle des ententes fédérales-provinciales en matière d'employabilité francophone, qui établissent comment nous pouvons desservir notre clientèle.

Il faut bâtir des ponts à long terme et faire du démarchage politique en continu pour donner une place au français. Il y a certaines agences en Alberta qui font preuve d'ouverture. Une agence provinciale anglophone reconnaît que nous occupons un créneau particulier en ce qui a trait à la francophonie. Ce sont des petits gains comme cela que nous pouvons faire.

Par le passé, nous avons développé des projets dans les régions rurales en collaboration avec certains organismes. Par exemple, nous avons fait une étude pour développer l'industrie de la fibre de chanvre dans le Nord-Ouest de la province. Développer un tel marché n'est pas une affaire essentiellement francophone, elle est bilingue. Le gouvernement provincial a financé cette étude, pilotée par le CDEA, avec une vingtaine de partenaires, dont des municipalités anglophones.

• (1250)

M. Angelo Iacono: Monsieur Boucher, voulez-vous ajouter quelque chose? Nous pouvons vous laisser un peu le temps pour répondre.

M. Daniel Boucher: Nous avons un nouveau gouvernement depuis moins de deux mois. Cela dit, le dialogue avec ce gouvernement a bien commencé, et il semble réceptif à nos idées et à nos concepts. Il faut cependant reconnaître que nous avons fait des gains avec le gouvernement précédent qui a duré sept ans. Par exemple, le développement économique était l'un des créneaux de l'ancien gouvernement pour qui il était important de faire des avancées à cet égard.

Grosso modo, nous avons eu de très bonnes relations avec l'ancien gouvernement, et nous en avons aussi une très bonne avec le nouveau. Nous comptons marier le fédéral, le provincial et nos communautés pour arriver à trouver des solutions communes. C'est notre objectif.

M. Angelo Iacono: Merci.

Madame Brosseau, plusieurs communautés de langue officielle en situation minoritaire, ou CLOSM, se trouvent en zone rurale. Quelles initiatives proposez-vous pour les appuyer?

[Traduction]

Mme Elisa Brosseau: Nous offrons diverses initiatives, comme je l'ai dit plus tôt. Nous voulons notamment faire valoir aux municipalités l'importance d'avoir un site Web en français et en anglais, et d'avoir des affiches bilingues à l'extérieur des immeubles municipaux. L'année dernière, nous avons travaillé avec six municipalités en vue de traduire certaines affiches vers le français et l'anglais, notamment celles des musées et de divers immeubles municipaux.

Nous travaillons à un projet de sensibilisation dans l'ensemble du Canada afin d'attirer les nouveaux arrivants et les touristes vers ces municipalités.

[Français]

M. Angelo Iacono: Merci.

La francophonie canadienne est diverse. De plus en plus, elle s'élargit grâce à l'arrivée d'immigrants issus de la Francophonie.

Monsieur Boucher, quelles initiatives avez-vous adoptées comme outil de succès pour les nouveaux arrivants? Avez-vous créé des initiatives pour les encourager à se lancer en affaires?

M. Daniel Boucher: Notre stratégie d'immigration francophone est en place depuis assez longtemps. Nous célébrons d'ailleurs, cette semaine, le vingtième anniversaire de l'Accueil francophone du Manitoba et le 10^e anniversaire du Réseau en immigration francophone du Manitoba, ou RIF. Nous avons travaillé avec différents gouvernements.

À l'époque, nous avons commencé à bâtir une relation avec la province pour ce qui est de notre travail en immigration. Maintenant, nous travaillons surtout avec le gouvernement fédéral. Le fait d'avoir un réseau d'immigration francophone amène différents acteurs autour de la table. C'est une approche intégrée et globale. Ce n'est pas le fait d'un seul organisme. L'offre d'emploi, l'obtention de l'emploi et le logement sont des choses qui sont extrêmement importantes dans l'établissement des nouveaux arrivants et la réussite de leur intégration. La considération de l'ensemble de la vie d'une personne fait partie de nos stratégies. Évidemment, l'emploi est un aspect extrêmement important pour nous.

Le président: Merci, monsieur Boucher.

Merci, monsieur Iacono.

C'est tout le temps que nous avons.

M. Angelo Iacono: Merci.

Le président: Nous allons poursuivre avec M. Beaulieu, qui dispose de deux minutes et demie.

M. Mario Beaulieu: Merci.

Existe-t-il encore des communautés ou des municipalités qui fonctionnent principalement en français?

M. Étienne Alary: En Alberta, dans le Nord de la province, il y a certaines communautés un peu plus vieillissantes où le français était prédominant. On peut penser à la ville de Falher, dans le Nord-Ouest, qui est membre de l'Association bilingue des municipalités de l'Alberta, ou ABMA. Malheureusement, des communautés comme celles de St. Paul, et même de Bonnyville, ont une population vieillissante. Nous en avons parlé, l'exode rural est un enjeu de taille. Nous devons essayer de corriger le tir afin que nos jeunes puissent rester dans leur communauté. Pour sa part, la ville de Cold Lake est plus ou moins bilingue. On y trouve une base militaire francophone ou bilingue. La population francophone est liée à cette base. En milieu rural, le vieillissement de la population est un enjeu de taille pour la survie et le développement de ces communautés.

M. Daniel Boucher: Les séances du conseil municipal de la municipalité rurale de De Salaberry et du village de St-Pierre-Jolys, au Manitoba, se déroulent toutes entièrement en français. Il est donc important que tous les élus puissent parler les deux langues officielles. Il y a énormément de mixité entre anglophones et francophones dans les municipalités de Ritchot et Taché.

Il y a quand même des municipalités où il y a une plus forte concentration de francophones, mais nous travaillons dans les deux langues officielles, dans la plupart des cas.

• (1255)

M. Mario Beaulieu: En ce qui concerne l'immigration francophone, certains nouveaux arrivants francophones s'installent dans des endroits où il y a très peu de francophones.

Croyez-vous qu'il serait plus efficace qu'ils soient informés pour qu'ils puissent s'établir dans des municipalités ou des communautés où on fonctionne en français?

M. Daniel Boucher: Essentiellement, nous les encourageons à faire partie de nos communautés francophones rurales, mais, comme nous l'avons dit tout à l'heure, je pense qu'une personne doit avoir un emploi pour vivre convenablement et soutenir sa famille. Ce n'est pas toujours simple de faire des choix, mais nous avons une initiative qui s'appelle Communautés francophones accueillantes, dont l'objectif est justement d'attirer des gens dans nos communautés, nos municipalités bilingues, partout au Manitoba. C'est notre objectif, mais ce n'est pas toujours possible pour les immigrants...

Le président: Vous avez moins de cinq secondes, monsieur Beaulieu.

M. Mario Beaulieu: Je vous remercie, monsieur Boucher. Continuez votre combat.

Le président: Je ne veux pas vous couper le sifflet, mais...

Madame Ashton, vous avez la parole pour deux minutes et demie, également.

Mme Niki Ashton: D'accord, merci beaucoup.

Encore une fois, ma question s'adresse à M. Boucher.

Au cours de cette étude, nous avons entendu parler du travail fait par le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, le CDEM, et particulièrement de l'événement Destination Manitoba. De plus, depuis l'adoption du projet de loi C-13, Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, nous avons des cibles d'immigration beaucoup plus ambitieuses, et que nous aimerions encore plus ambitieuses.

Croyez-vous que cette initiative organisée par le CDEM contribue à stimuler le développement économique local, en mettant en valeur les attraits et les occasions de la province pour les immigrants francophones et la communauté d'affaires? Serait-il important d'obtenir du soutien du fédéral, pour une telle initiative à long terme?

M. Daniel Boucher: Absolument. Je vous remercie de cette question, madame Ashton.

L'important, dans nos relations en vue d'une immigration francophone, est de faire connaissance avec les gens, de leur parler de la région en personne et de leur faire comprendre exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je crois que ces initiatives ne peuvent qu'appuyer et encourager une immigration francophone un peu mieux structurée, basée sur différentes choses qui incluent l'emploi. De plus, je pense que le gouvernement fédéral a assurément un rôle à jouer, car ce genre d'initiative fonctionne et nous permet de recruter de plus en plus de gens qui peuvent travailler dans nos communautés et qui peuvent s'établir ici, en français, au Manitoba.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

Je vais prendre les dernières secondes qu'il me reste pour poser à M. Alary la même question que j'ai posée à M. Boucher sur les coupes à Radio-Canada.

Monsieur Alary, en Alberta, les gens sont-ils préoccupés de ces coupes et des répercussions sur les communautés francophones de la province?

M. Étienne Alary: C'est une très grande préoccupation, surtout à cause du nombre de postes qui seront supprimés et des répercussions que cela aura sur nos stations régionales. Éliminer des postes en Alberta, au Manitoba ou en Saskatchewan aura des effets très néfastes sur la couverture médiatique de nos communautés francophones. Il est malheureux que la société d'État en arrive là.

Nous comprenons que les médias vivent une période un peu difficile, aujourd'hui, sur le plan financier. On parle, entre autres, des ventes de publicités qui sont en baisse, mais ces problèmes ne sont

pas nouveaux. Dans les années 1990, on parlait de fermer des stations en région, même en Saskatchewan et ailleurs.

Il y a parfois des rationalisations d'équipes pour les rendre plus efficaces, mais, si on retire un seul journaliste du terrain à Edmonton ou à Calgary, c'est la communauté qui sera perdante, et même les communautés francophones de tout le pays.

Le président: Merci, monsieur Alary et madame Ashton.

Je voudrais en profiter pour saluer la présence du maire de Sudbury, M. Paul Lefebvre.

M. Lefebvre est aussi un ancien député, qui a par ailleurs été membre du Comité permanent des langues officielles pendant quatre ans.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence.

Pour revenir aux propos de Mme Goodridge, je tiens à dire que c'est un plaisir d'entendre tous ces francophones, qu'ils soient du Québec, du Nord du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario. Il est vraiment agréable d'entendre toute cette francophonie qui vient d'ailleurs au Canada.

Nous avons un grand pays et il y a de quoi être fier.

Je voudrais aussi en profiter pour rappeler aux membres du Comité qu'il n'y aura pas de réunion mercredi de cette semaine pour les raisons que nous avons évoquées la semaine dernière.

Au nom de tout le Comité, j'aimerais aussi remercier notre personnel de soutien, ainsi que nos adjoints et les adjointes, qui nous soufflent souvent de bonnes questions. Bien souvent, nous n'avons pas le temps de les rédiger nous-mêmes.

Je remercie tous les techniciens et les techniciennes en technologie de l'information, les interprètes, qui travaillent à distance et accomplissent un travail extraordinaire, puis la greffière et l'analyste, qui sont d'une aide incroyable, et surtout la relève.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>